

## Les témoins de Jéhovah et les soins

Margot Phaneuf, Ph.D.  
Février 2017

*« Cet inconnu parcourt nos rues et frappe à nos portes. Sa ténacité est admirable, sa gentillesse surfaite et ses pièges, insidieux. Il cherche à vous prendre dans les filets de sa douceur, de sa chaleur humaine pour mieux vous enfermer dans les mailles d'un dogme boiteux et humainement contraignant. Mais pour nous, soignantes, l'attitude à manifester est toujours le respect. »*



Les soins multiculturels nous conduisent à chercher à mieux connaître et comprendre les patients dont nous prenons soin et surtout ceux qui par leurs valeurs religieuses présentent des différences posant à certains moments, des problèmes éthiques qui perturbent les soins. Les témoins de Jéhovah sont parfois de ceux-là. Mais ils sont près de nous, ils vivent parmi nous et quelles que soient les discordances avec nos propres croyances, nous devons tenter de les accepter comme êtres humains ayant besoin non seulement de soins

physiques, mais aussi de respect, de réconfort et de compassion.

Cependant, ils nous interpellent souvent même dans la vie courante. Pensons à une situation de tous les jours que nous avons probablement toutes vécue. C'est un dimanche d'automne et il fait froid dehors. Vous êtes à préparer le repas du midi, lorsqu'on sonne à la porte. Vous regardez qui vient et vous voyez une jeune femme, mise avec distinction, accompagnée d'un enfant.<sup>1</sup> Vous ouvrez et après vous avoir saluée poliment, elle vous demande : « Est-ce que vous désirez le journal *Réveillez-vous* ? ». C'est « une » témoin de Jéhovah ! Un peu agacée, vous lui exprimez vraisemblablement votre refus et refermez la porte. Mais tout en retournant à votre travail, comment éviter de vous demander « Qu'est-ce qui peut bien inciter cette femme à faire du porte-à-porte par un froid matin de novembre, et de surcroît un dimanche ? » Vous ne pouvez alors vous retenir de penser que sa motivation religieuse doit être bien forte pour cela, et peut-être vous demandez-vous : « Qu'est-ce donc que cette religion qui l'anime ainsi ? » Nous voyons ces personnes circuler dans nos rues, où

Les soins multiculturels sont à la fois comme un point d'entrée et un point culminant du vivre ensemble dans une société ouverte et tolérante.

<sup>1</sup>. Source de l'image : <http://temoindejehovahdumon.forum-actif.net/fl6-forum-de-messages-entre-nous>

peu de gens les écoutent, où ils essuient souvent des rebuffades plus ou moins brutales et se voient fermer la porte au nez. Pourtant, il est vrai que nous ne savons rien de ce qui les pousse à ces efforts de prédication? En réalité, nous connaissons peu de chose à leur sujet si ce ne sont les grands titres que publient périodiquement les médias d'information à leur sujet.

Outre ces quelques événements d'éclats hautement médiatisés, cette religion nous apparaît aussi étrange qu'inconnue. Et à ceux qui cherchent à mieux la connaître et à cerner la nature de son message au-delà de son invitation à nous préparer à une fin du monde imminente, les témoins de Jéhovah apparaissent au premier abord comme d'inoffensifs originaux qui ne suscitent guère la méfiance. Pourtant...!

## Quelles sont leurs croyances?

Il est important pour l'infirmière de connaître les croyances des patients dont elle doit prendre soin, car leurs convictions religieuses peuvent avoir une influence marquée sur leur compréhension des soins et leur acceptation. C'est aussi le cas pour les témoins de Jéhovah, car il est particulièrement nécessaire de mieux saisir leurs motivations religieuses afin de prévoir certaines de leurs décisions concernant le traitement. La compréhension de leur ferveur et de leur soumission à leur congrégation demeure par ailleurs difficile pour certaines soignantes qui doivent dépasser leurs jugements et leurs préjugés pour s'en occuper avec professionnalisme.

Il est intéressant de réaliser certaines similitudes de cette religion avec les grandes religions du livre<sup>2</sup>. Il faut, entre autres, savoir que les témoins de Jéhovah forment un mouvement **fondamentaliste** dont les croyances se classent parmi les religions chrétiennes en raison de ses fondements d'inspiration biblique. Ces croyants se rapprochent en cela des protestants qui ont répandu la lecture de ce livre sacré dans la société. La doctrine qui anime les témoins de Jéhovah est essentiellement fondée sur leur vision exclusive de la bible où ils ne retiennent que certains écrits du canon protestant.<sup>3</sup> Ils croient fermement que la bible a été directement inspirée par Dieu et c'est pourquoi ils en suivent les règles au pied de la lettre, et c'est aussi ce qui leur fait dire qu'ils sont les seuls vrais chrétiens.

Ainsi, les témoins de Jéhovah sont **monothéistes**, c'est-à-dire qu'ils croient en un Dieu unique, créateur du monde qu'ils nomment de son nom hébraïque Jéhovah. Il est pour eux la concrétisation de l'amour, de la justice et de la puissance sur terre et croient-ils, il réclame de ses croyants un attachement exclusif et une forte crainte de lui déplaire. Ce

---

<sup>2</sup>. Judaïsme, Christianisme et Islam

<sup>3</sup>. Canon : vient d'un mot grec désignant bâton pour mesurer, puis, au sens figuré, règle, pour désigner la liste des textes reconnus comme faisant autorité dans l'Eglise, comme règle de foi et de vie. Le canon protestant a reconnu l'ancien testament

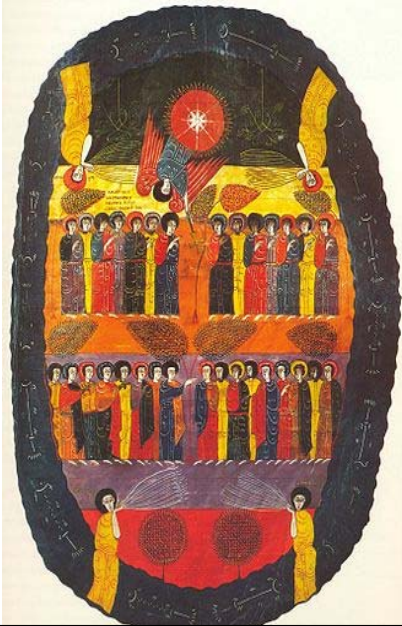
Dieu est invisible, mais on peut le connaître par la beauté de sa création qui nous entoure, laquelle témoigne de ses nombreuses qualités.

Les témoins de Jéhovah se caractérisent aussi par la lumière particulière qu'ils projettent sur certains éléments du Christianisme soit pour les nier, soit pour leur donner une signification qui leur est propre. Par exemple, ils ne croient pas en la Trinité divine, et en la conception du Christ par la Vierge Marie immaculée. Pour eux, le Christ est le Sauveur du monde, le premier-né de toute création divine par qui doit passer la rédemption. Néanmoins, comme il aurait été créé, il ne peut donc être l'un des principes de la Trinité sainte.

## Le millénarisme

Pour réussir à comprendre les témoins de Jéhovah, il faut aussi savoir qu'ils sont **millénaristes**, c'est-à-dire qu'ils croient en une doctrine religieuse prônant l'idée de l'imminence d'une ère nouvelle et du retour du Christ sur terre. Selon leurs croyances, après avoir chassé l'Antéchrist de la terre, le Messie régnerait pendant mille ans jusqu'au jugement dernier. Le millénarisme n'est pas nouveau, il existait déjà chez les juifs

anciens, mais pour les témoins de Jéhovah, il prend une signification particulière, car pour eux, la fin du monde annoncée par la bible est déjà commencée.



Les 144 000 Élus et les Anges  
retenant les Vents.  
Enluminure des Beatus, 1047

Selon l'interprétation des témoins de Jéhovah, les guerres, les maladies, les famines, les ouragans, les tsunamis, les tremblements de terre, le manque d'amour, la dégénérescence de la moralité que nous observons dans notre société indiquent que l'Armageddon ou combat final entre le Bien et le Mal est imminent.<sup>4</sup> Selon leurs croyances, les humains opposés à Jéhovah seront détruits, puis le Christ règnera pendant mille ans au cours desquels il créera pour ses élus des conditions paradisiaques sur terre et élèvera à la perfection les survivants qui se positionneront pour la souveraineté de Jéhovah.<sup>5</sup>

Ils annoncent que lors de cette fin des temps qu'ils croient prochaine, la bonne nouvelle sera proclamée par toute la terre et qu'ils pourront participer à cette grande œuvre de Dieu. C'est la raison de leur prosélytisme. À ce moment, le Christ deviendrait le roi du « Royaume de Dieu », régnant sur 144, 000

<sup>4</sup>. Armageddon : lieu symbolique du combat final entre le Bien et le Mal.

<sup>5</sup>. 144 000 : [https://www.wikiwand.com/fr/144\\_000\\_\(nombre\)](https://www.wikiwand.com/fr/144_000_(nombre))

adjoints choisis parce que « demeurés vierges, et ne s'étant pas compromis avec les femmes ». <sup>6</sup> Ils gouverneront la terre. Ainsi pour les Témoins de Jéhovah, seuls ces 144 000 (originaires de toutes les tribus des fils d'Israël) pourront être emmenés au ciel afin de codiriger les humains avec le Christ pendant le Millénaire à venir. <sup>7</sup> Ceux qui sont ainsi choisis sont appelés « oints ». De nos jours, ils seraient environ 13 000 fidèles. Mais on ne devient pas « oint » à la naissance, mais seulement après avoir témoigné sa fidélité à Jéhovah. Et, une fois les 144,000 choisis au cours des âges, par la suite, plus personne ne serait oint par l'esprit saint. <sup>8</sup> Et, alors, l'espérance d'être parmi les 144 000, devient mitigée, à moins que, **dans un cas très rare, un élu infidèle ne doive être remplacé.** <sup>9,10</sup>

Les Témoins de Jéhovah appellent « *Jonadabs* » les adeptes qui ne sont pas choisis parmi les 144,000. Ces derniers pourraient vivre éternellement sur la terre après l'Armageddon et l'intervention de Jésus appelée **La Grande Tribulation**. <sup>11</sup> (Extrait du livre de l'Apocalypse, ou livre de la Révélation, au chapitre 7). Pour les témoins de Jéhovah, l'âme n'est pas immortelle et il n'y a pas d'enfer éternel. Selon leurs croyances, le Christ serait aussi appelé archange Michael et il aurait connu une existence antérieure dans les cieux, avant de venir sur terre, pour participer avec Jéhovah à la création du monde. <sup>12</sup>

## Le baptême par immersion

Le baptême est un geste lourd de signification, c'est un rite symbolisant la nouvelle vie du croyant. Pour les témoins de Jéhovah, ce baptême ne se fait pas à la naissance physique de l'enfant comme dans le Christianisme, mais plus tard à sa naissance spirituelle symbolique. Après avoir étudié la bible en profondeur, si le postulant désire consacrer sa vie comme témoin de Dieu, il peut être baptisé par immersion dans l'eau. <sup>13,14</sup> Le jour du baptême est pour lui le plus important de sa vie. C'est son entrée parmi les fidèles de Dieu, qui marque un pas dans sa progression spirituelle. Aussi, désormais, lors de leur participation au culte, les baptisés s'appellent entre eux « *frère ou*

<sup>6</sup>. L'agneau et les 144 000 : <http://www.cmpp.ch/apocalypse/chapitre14.htm>

<sup>7</sup>. Chrétiens 2000 : <http://chretiens2000.over-blog.com/les-144-000-l%E2%80%99epouse-de-l%E2%80%99agneau>

<sup>8</sup>. Source de l'image : 144 000 : [https://fr.wikipedia.org/wiki/144\\_000\\_\(nombre\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/144_000_(nombre))

<sup>9</sup>. Oints : <http://www.tj-encyclopedie.org/Oints>

<sup>10</sup>. Beatus : manuscrits du moyen-âge enluminés où figurent les Commentaires de l'Apocalypse rédigés au VIII<sup>e</sup> siècle par le moine Beatus de Liébana.

<sup>11</sup>. Ceci est extrait du livre de l'Apocalypse, ou livre de la Révélation, au chapitre 7 : Comprendre la doctrine des 144 000 élus : <http://questionsbibliques.e-monsite.com/pages/interpretation-de-la-watchtower/144-000.html>

<sup>12</sup>. Doctrine des témoins de Jéhovah :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Doctrine\\_des\\_T%C3%A9moins\\_de\\_J%C3%A9hovah](https://fr.wikipedia.org/wiki/Doctrine_des_T%C3%A9moins_de_J%C3%A9hovah)

<sup>13</sup>. Les Témoins de Jéhovah se préparent à la fin du monde :

<http://fr.canoe.ca/infos/societe/archives/2009/06/20090627-212155.html>

<sup>14</sup>. Source de l'image : le baptême non biblique des témoins de Jéhovah : <http://jw-verite.org/15-derives/35-le-bapteme-non-biblique-des-temoins-de-jehovah.html>

sœur », signe de leur pleine appartenance à la communauté.<sup>15</sup> Par le baptême, le croyant remet son salut entre les mains de l'organisation des témoins de Jéhovah comme intermédiaire entre Dieu et lui afin d'être dirigé à travers eux, par l'Esprit saint.<sup>16,17</sup>

Ce baptême n'est donc habituellement pas uniquement réservé aux jeunes enfants, mais plutôt à des adultes qui ont bien intégré les principes religieux de ce culte. Il est cependant fort possible que malgré son jeune âge, un enfant réussisse à assimiler les connaissances nécessaires au baptême, puisque celles-ci sont fréquemment répétées lors des réunions de la congrégation à la salle du royaume et au cours de l'étude en famille des publications de la Société Watch Tower. Cependant, des enfants peuvent tout de même avoir accès au baptême s'ils peuvent démontrer qu'ils ont bien mémorisé et bien compris l'enseignement de ce mouvement religieux.



Certains peuvent avoir accès au baptême aussi jeunes qu'à l'âge de 10 ou 15 ans, alors que certains adultes eux, désirent attendre plus tard. « Cependant, l'accession au baptême est exigeante, car avant de se faire baptiser, le candidat doit répondre de façon satisfaisante à un long questionnaire qui permet aux anciens de cette congrégation de voir où il en est dans l'acquisition des connaissances nécessaires pour être reconnu pratiquant et lui donner leur approbation pour le baptême. Les baptêmes sont réservés aux assemblées régionales et sont effectués trois fois l'an.»<sup>18</sup>

## L'histoire des témoins de Jéhovah

Il est intéressant de connaître l'histoire de ce mouvement religieux et de son évolution pour comprendre les limites et les exigences qu'il pose à ses participants et peut-être secondairement aux soins qu'ils doivent recevoir quand ils sont souffrants. Contrairement à bon nombre de religions dites chrétiennes, sa création est assez récente. Vers les années 1870, un groupe de personnes voulant étudier la bible s'est initialement constitué à

<sup>15</sup>. Le baptême chez les Témoins de Jéhovah : <http://barbey.jimdo.com/culte/le-bapt%C3%A4me>

<sup>16</sup>. Le baptême chez les Témoins de Jéhovah : <http://barbey.jimdo.com/culte/le-bapt%C3%A4me>

<sup>17</sup>. Source de l'image : <http://jw-verite.org/15-derives/35-le-bapteme-non-biblique-des-temoins-de-jehovah.html>

<sup>18</sup>. Baptême : <http://www.tj-encyclopedie.org/Bapt%C3%A4me>

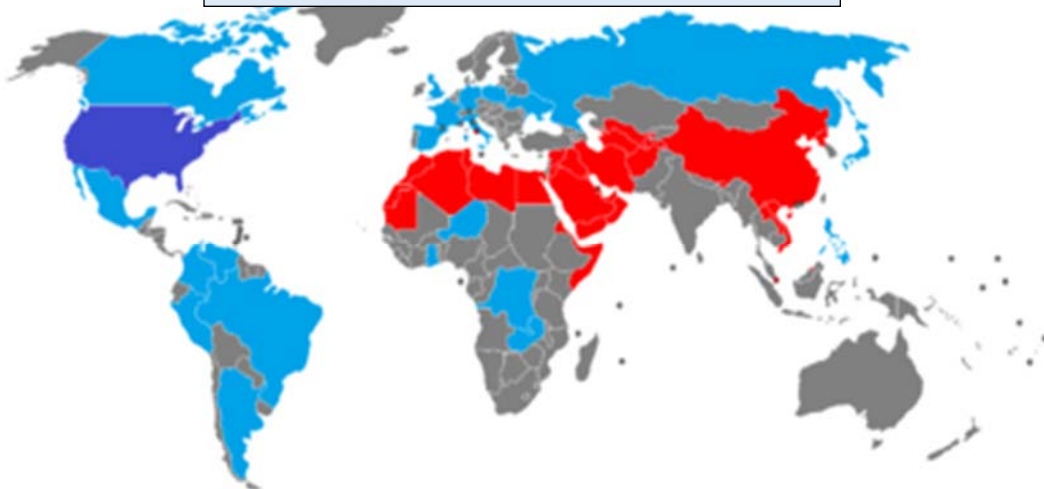


Pittsburg, en Pennsylvanie, aux États-Unis et Charles Taze Russel en prit la direction. Ce fut la naissance du mouvement des témoins de Jéhovah. Au début, ils furent très influencés par la religion Adventiste du 7<sup>e</sup> jour et par le Protestantisme méthodiste issu d'un schisme de la religion anglicane. Dès le départ, vers 1884, mit sur pied une association sans but lucratif, la Watch Tower, qui avait droit de regard sur toutes leurs activités. Une intense campagne de publicité évangélique fut ensuite entreprise dans les journaux et dans tous les média de l'époque.

En 1931, le groupe prit le nom de Témoins de Jéhovah. De nos jours, le corps dirigeant des fidèles, la société Watch Tower, se compose de 11 croyants masculins âgés qui surveillent ce qui se passe sur le plan international. Toutes les activités de cette société et de ses diverses congrégations à travers le monde, sont sous la surveillance de ces dirigeants.<sup>19</sup>

Comme le montre cette carte, la progression de l'église jéhoviste est remarquable, un peu partout sur la terre. En 2015, le mouvement revendiquait plus de 8,2 millions membres actifs répartis dans le monde entier.<sup>20 21</sup>

### Les témoins de Jéhovah dans le monde



■ Plus d'un million de proclamateurs. ■ Plus de 100 000 proclamateurs.  
■ Proclamation interdite

<sup>20</sup>. Source de la carte : [https://fr.wikipedia.org/wiki/T%C3%A9moins\\_de\\_J%C3%A9hovah#Cr.C3.A9ation\\_du\\_mouvement\\_par\\_Russell](https://fr.wikipedia.org/wiki/T%C3%A9moins_de_J%C3%A9hovah#Cr.C3.A9ation_du_mouvement_par_Russell)

<sup>21</sup> <https://barbey.jimdo.com/rerelations-avec-les-etats/monde/>

Bien que combattus ici et là pour leurs habitudes de tentatives d'endoctrinement de la population, les témoins de Jéhovah sont maintenant légalement acceptés dans la plupart des pays, à l'exception de certains pays musulmans intégristes où ils sont interdits, persécutés et torturés. Ces pays musulmans figurent en rouge sur la carte précédente. En Chine, l'organisation n'a pas pu s'implanter jusqu'à maintenant en raison du système politique. L'intensité du bleu sur la carte montre l'importance de cette religion aux États-Unis. <sup>22</sup>

## Organisation et prédictions de fin du monde

Les témoins de Jéhovah sont, nous l'avons vu, millénariste. La société Watch Tower, située aux États-Unis, en dirige l'ensemble; elle oriente leurs croyances, leur expansion et leurs affaires administratives. Comme le suppose le terme de millénariste, elle prophétise la fin du monde « pour bientôt » et cela depuis près de 130 ans. Cette catastrophe avait déjà été annoncée en 1881, 1905, 1914, 1918, 1920, 1925, 1941, 1975 et maintenant ce serait pour 2034. <sup>23</sup>

Pourtant, il est écrit dans la bible :  
« **Les justes posséderont la terre, et sur elle ils résideront pour toujours** » (Psaume 115:16 ; Isaïe 45:18).

elle oriente leurs croyances, leur expansion et leurs affaires administratives. Comme le suppose le terme de millénariste, elle prophétise la fin du monde « pour bientôt » et cela depuis près de 130 ans. Cette catastrophe avait déjà été

Cependant les témoins de Jéhovah expliquent qu'en réalité, ils n'annoncent pas la fin du monde des hommes, mais la fin du système de choses caractérisé par la domination de l'homme par l'homme, de la violence et de l'injustice. Toutefois, la Bible qui est leur unique point d'orientation ne précise ni le jour ni l'heure où le Royaume de Dieu mettra fin au monde actuel.»<sup>24, 25</sup>



Selon les témoins de Jéhovah, le Créateur des humains et de la terre voudrait que nous sachions que le moment de l'intervention finale approche. Et, pour nous révéler cette information vitale, la bible est son principal canal d'information. Elle mentionne que des

<sup>22</sup>. Les Témoins de Jéhovah dans le monde : <https://barbey.jimdo.com/relations-avec-les-etats/monde/>

<sup>23</sup>. Pour les Témoins de Jéhovah, la fin du monde est imminente: <http://www.la-fin-du-monde.fr/2009/09/pour-les-temoins-de-jehovah-la-fin-du-monde-est-imminente/>

<sup>24</sup>. Les Témoins de **Jéhovah** annoncent-ils la fin du monde ? <http://www.la-fin-du-monde.fr/2009/09/pour-les-temoins-de-jehovah-la-fin-du-monde-est-imminente/>

<sup>25</sup>. Source de l'image : idem <http://www.la-fin-du-monde.fr/2009/09/pour-les-temoins-de-jehovah-la-fin-du-monde-est-imminente/>

événements mondiaux marquants devraient nous servir de points de repères. À mesure que nous les voyons se produire, nous devrions développer la conviction que nous vivons l'époque de la fin.<sup>26</sup>

Réuni en assemblée à Québec, en juin 2009, le mouvement a réaffirmé sa foi dans l'approche imminente de l'Armageddon.<sup>27</sup> Interrogé par le Journal du Québec, Hyans Toussaint, un des membres éminent du mouvement en Amérique du Nord, a déclaré : « La guerre, la peste, la situation économique, ce sont toutes des choses qui nous préoccupent. Bien que nous n'ayons pas de date pour son avènement, nous sentons que cet événement est proche et c'est de plus en plus clair pour nous. »<sup>28</sup> Le porte-parole des Témoins de Jéhovah, Douglas Dunsire, est plus catégorique lorsqu'il affirme « Nous vivons les derniers jours. Nous pensons que c'est très proche, car les prophéties de la Bible, on les voit se réaliser ». <sup>29</sup>

## Les persécutions au cours de l'histoire des témoins de Jéhovah

En dépit de l'expansion mondiale des témoins de Jéhovah, telle que montrée par la carte qui précède, ils n'ont pas nécessairement bonne presse partout. Ils sont acceptés dans de nombreux pays, mais au cours de leur histoire, ils ont aussi connu divers aléas; à certains moments, ils ont parfois été poursuivis en justice et même emprisonnés. D'abord au Canada, où cette église fit scandale en 1918, avec la parution du livre « *Le Mystère accompli* » qui accusait la hiérarchie catholique d'Antéchrist et affirmait qu'elle méritait l'anéantissement. Puis, cette persécution se déplaça aux États-Unis où lors de l'implication américaine dans la première guerre mondiale, on accusa les témoins de Jéhovah de prêcher contre l'enrôlement des hommes dans l'armée. Ils furent ainsi accusés d'inciter leurs membres à refuser de prendre les armes. Alors, en représailles, Rutherford et les sept administrateurs de la Société Watch Tower du temps, furent emprisonnés. On leur reprochait d'avoir écrit, édité et diffusé le livre « *Le Mystère accompli* » tiré à 850 000 exemplaires et qui faisait la morale au clergé catholique.

Une autre vague de persécutions débuta en 1935, alors que le chef des témoins de Jéhovah ordonna des missions spéciales de prédication et de sollicitation porte-à-porte

---

<sup>26</sup>. Source de l'image : Pour les Témoins de Jéhovah, la fin du monde est imminente : <http://www.la-fin-du-monde.fr/2009/09/pour-les-temoins-de-jehovah-la-fin-du-monde-est-imminente/>

<sup>27</sup>. **Armageddon**, mot qui vient de l'hébreu, qui signifie « Montagne de Megiddo » qui est devenu synonyme de la future bataille au cours de laquelle Dieu détruira les armées de l'Antéchrist, comme cela est annoncé dans la prophétie biblique (*Apocalypse 16 : 16-3, 7-10*). Il y aura une multitude de gens qui seront engagés dans la bataille d'Armageddon, puisque toutes les nations s'y rassembleront pour combattre le Christ.

<sup>28</sup>..Les témoins de Jéhovah se préparent à la fin du monde : <http://fr.canoe.ca/infos/societe/archives/2009/06/20090627-212155.html>

<sup>29</sup> . Les Témoins de **Jéhovah** annoncent-ils la fin du monde ? <http://www.la-fin-du-monde.fr/2009/09/pour-les-temoins-de-jehovah-la-fin-du-monde-est-imminente/>



qui commencèrent à se multiplier, ce qui déclencha une vague d'arrestations pour « colportage sans autorisation » ou pour « Trouble à l'ordre public », au Canada et aux États-Unis.

## L'oppression pendant la guerre 1939-1945

Au cours des années 30 en Allemagne, les témoins de Jéhovah furent accusés d'être subventionnés par les Juifs, ce qui déclencha contre eux une chasse acharnée de la Gestapo. D'abord favorables à Hitler, ils refusèrent plus tard de lui prêter serment, de faire le salut Nazi et de porter les armes. Ils connurent alors la persécution, la torture et la déportation dans les camps de concentration. Tout comme les Juifs devaient porter l'étoile jaune de la honte et de la ségrégation, l'administration policière nazie obligea les témoins de Jéhovah à porter un triangle violet comme signe distinctif.<sup>30</sup> « La résistance spirituelle des partisans de Jéhovah au nazisme se fondait sur le refus du salut fasciste à Hitler qu'ils assimilaient à un acte d'idolâtrie et sur leur opposition à l'apologie de la guerre.»<sup>31, 32</sup>

Le régime hitlérien les accusa également d'être Juifs parce qu'ils lisaient l'Ancien Testament, ce qui justifia leur inculpation pour « haute trahison.» Le 22 juillet 1937, ordre fut donné de retirer à l'autorité de leurs parents témoins de Jéhovah 650 enfants qui devinrent pupille de l'état. Les premières arrestations de masse des témoins de Jéhovah avaient déjà débuté en août 1936. Deux autres vagues suivirent, en 1937 et en 1938, au cours desquelles tous les triangles violets réfractaires au nazisme furent envoyés dans les camps de concentration. Ils furent environ 6 000, condamnés aux travaux les plus pénibles.

Au cours de cette guerre, on a compté environ 10 000 arrestations et 3 000 morts parmi les adeptes des témoins de Jéhovah. Mais cela n'inclut pas ceux qui, en 1945, ont dû faire « la marche de la mort » à la sortie du camp de Sachsenhausen.<sup>33, 34</sup> Au cours de

---

<sup>30</sup>. Source du triangle violet :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me\\_de\\_marquage\\_nazi\\_des\\_prisonniers#/media/File:Purple\\_triangle.svg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_de_marquage_nazi_des_prisonniers#/media/File:Purple_triangle.svg)

<sup>31</sup> . [http://www.tj-encyclopedie.org/Pers%C3%A9cution\\_sous\\_l'Allemagne\\_nazie](http://www.tj-encyclopedie.org/Pers%C3%A9cution_sous_l'Allemagne_nazie)

<sup>32</sup> . Les triangles violets face à Hitler : une résistance spirituelle au nazisme : <https://prisons-cherche-midi-mauzac.com/varia/les-triangles-violets-face-a-hitler-une-resistance-spirituelle-au-nazisme-5665>

<sup>33</sup> . Mémoire d'une résistance oubliée : <http://www.forum-religion.org/temoins-de-jehovah/memoire-d-une-resistance-oubliee-t28362.html>

<sup>34</sup> Sachsenhausen : <http://www.jewishgen.org/ForgottenCamps/Camps/SachsenhausenFr.html>

cette marche environ 10,000 prisonniers de diverses nationalités moururent de faim, de froid ou furent abattus par les Nazis. Dans les camps, les témoins de Jéhovah firent preuve d'un comportement pacifiste avec les allemands et réussirent ainsi à conserver leur foi.<sup>35</sup> Ils auraient cependant pu être libérés s'ils avaient accepté de signer un acte de renonciation à leur religion, ce qu'ils ont toujours refusé de faire.<sup>36, 37</sup>

## L'évolution des témoins de Jéhovah dans le monde

Le groupe des témoins de Jéhovah a poursuivi son évolution en justifiant ses méthodes et ses réserves par rapport au Christianisme. Ses dirigeants responsables de l'orientation des

**Ce qu'on prend pour des connaissances scientifiques dans la bible correspondrait à la science du temps où elle a été écrite. Mais depuis l'Homme a découvert bien d'autres secrets du monde :**

[http://www.scienceetfoi.com/ressources/ajustement-fin-univers-dieu/#\\_edn5](http://www.scienceetfoi.com/ressources/ajustement-fin-univers-dieu/#_edn5)

fidèles ont refusé la vérité scientifique, entre autres, en défendant le créationnisme<sup>38</sup> et en niant la théorie de l'évolution de Darwin. Ils rejettent ainsi l'archéologie scientifique lorsqu'elle contredit leur vision biblique du monde, car pour eux, seule la bible est porteuse de vérité.

Les témoins de Jéhovah veulent à tout prix que leur conception biblique du monde et de la création s'accorde avec la science, car ce serait pour eux un moyen de rassurer leurs adeptes au sujet de l'origine divine de la Bible.<sup>39</sup> Pour se justifier, ils défendent le créationnisme en lui donnant une aura scientifique, même si leurs dogmes et toutes leurs croyances ne sont fondés que sur l'étude de ce livre sacré, qui selon eux, est inspiré par Dieu lui-même. En s'appuyant sur ces supposées connaissances scientifiques, les témoins de Jéhovah réussissent à ériger tout un système de références qui les autorise à pratiquer des interdits médicaux de traitements et de transfusion.<sup>40</sup>

L'écriture de la Bible s'est échelonnée au cours de l'histoire. En réalité c'est une compilation de textes rédigés ou remaniés à différentes époques du judaïsme. Des fouilles

---

<sup>35</sup>. Triangle violet :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me\\_de\\_marquage\\_nazi\\_des\\_prisonniers#/media/File:Purple\\_triangle.svg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_de_marquage_nazi_des_prisonniers#/media/File:Purple_triangle.svg)

<sup>35</sup>. Triangle violet :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me\\_de\\_marquage\\_nazi\\_des\\_prisonniers#/media/File:Purple\\_triangle.svg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Syst%C3%A8me_de_marquage_nazi_des_prisonniers#/media/File:Purple_triangle.svg)

<sup>36</sup>. Mémoire d'une résistance oubliée : <http://www.forum-religion.org/temoins-de-jehovah/memoire-d-une-resistance-oubliee-t28362.html>

<sup>37</sup>. les nazis et les bibelforscher (témoins de jehovah) :

[http://www.fmd.asso.fr/updir/37/memoire\\_vivante56.pdf](http://www.fmd.asso.fr/updir/37/memoire_vivante56.pdf)

<sup>38</sup>. Créationnisme : théorie qui défend l'idée de la création du monde par Dieu en l'espace de six jours.

<sup>39</sup>. Les Témoins de Jéhovah et la science des hommes : <http://www.forum-religion.org/sciences/les-temoins-de-jehovah-et-la-science-des-hommes-t33840.html>

<sup>40</sup>. Les Témoins de Jéhovah: du créationnisme aux interdits médicaux; <http://tpsecte.e-monsite.com/pages/partie-ii-etudes-de-cas/les-temoins-de-jehovah-du-creationnisme-aux-interdits-medicaux.html>

archéologiques assez récentes permettent de mieux en préciser l'histoire, ce qui situe sa rédaction entre les VIII<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., et celle du *Nouveau Testament* entre le milieu du I<sup>er</sup> et le début du II<sup>e</sup> siècle après J.-C. Il s'agit donc de la science qui avait cours en ce temps. Cependant, les explications des témoins de Jéhovah sont maintenant fortement remises en question, car elles ne respecteraient pas la logique de la démarche scientifique.<sup>41</sup> Alors, bercé de science dépassée, partagé entre le doute et l'espoir d'un ciel offrant tous les bonheurs, soutenu par le prosélytisme des coreligionnaires, le groupe des témoins de Jéhovah poursuit son évangélisation dans le monde.

## **Une technique de recrutement bien rôdée**

Les témoins de Jéhovah sont d'habiles recruteurs, entraînés à séduire les personnes chez qui ils viennent offrir leur évangélisation. « La première procédure qu'un Témoin doit exécuter lorsque vous lui ouvrez la porte, c'est de vous mentionner quelque chose qui va mal, dans la société, dans le monde et qui est susceptible de vous inquiéter ».<sup>42</sup> Cela fait partie de la formation de base qu'il reçoit. Pour choisir le thème, il lui est conseillé d'utiliser le journal local ou le dernier bulletin de nouvelles télévisées. Il a ainsi plus de chances de tomber sur un point que vous connaissez et qui peut vous préoccuper.

Ensuite, en raison de toutes les manifestations violentes de la nature observées en divers points du monde, il tente de vous convaincre que la fin du monde est imminente et ce, à grand renfort de versets bibliques. Une fois l'inquiétude semée, il vous fera savoir que vous pouvez échapper à tout cela, mais seulement disent-ils, si vous devenez témoin de Jéhovah. Car tous ceux qui n'appartiendront pas à Jéhovah, seront détruits! Qui plus est, puisque vous connaissez cette révélation, vous ne pouvez plus reculer... à moins de vouloir demeurer sous la domination de Satan! Or, la fin du monde peut se produire demain matin, et si vous êtes parmi les témoins, vous passerez directement dans le monde nouveau sans connaître la mort! Ce qui est merveilleux, chez les témoins de Jéhovah, c'est qu'on enlève la peur de mourir.

En même temps, on offre une doctrine décrivant de façon attrayante ce qui vous attend dans le paradis terrestre, sans oublier les détails concernant la résurrection. Car pour être précis, les témoins le sont. Selon eux, les disciples fidèles à Jéhovah qui sont morts avant la fin du monde seront ramenés à la vie. Ils expliquent aussi qu'après la bataille de l'Armageddon, Jésus et les 144,000 élus, constituant le gouvernement céleste, dirigeront les travaux du haut du ciel afin que la terre redevienne un paradis.<sup>43</sup>

---

<sup>41</sup>. Les Témoins de Jéhovah: du créationnisme aux interdits médicaux : <http://tpesecte.e-monsite.com/pages/partie-ii-etudes-de-cas/les-temoins-de-jehovah-du-creationnisme-aux-interdits-medicaux.html>

<sup>42</sup>. 144 000 : [https://fr.wikipedia.org/wiki/144\\_000](https://fr.wikipedia.org/wiki/144_000)

<sup>43</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/144\\_000](https://fr.wikipedia.org/wiki/144_000)

C'est aussi fascinant que paradoxal! Connaissant ce que sera la fin du monde et ce qui suivra, la foi n'est même plus nécessaire. Il n'y a qu'une condition pour bénéficier de la « terre promise » : appartenir à l'Organisation des témoins de Jéhovah. Il s'agit là selon eux, d'une police d'assurance infaillible et indispensable. Comme on peut le voir, tout est bien défini, car chez les Témoins de Jéhovah, rien n'est laissé au hasard pour attirer de nouveaux adeptes.»<sup>44</sup>

## L'organisation des témoins de Jéhovah

Les témoins de Jéhovah sont bien organisés dans une structure pyramidale très fonctionnelle, établie comme une « théocratie », qu'ils croient être dirigée par Jéhovah



### La Watch Tower de Brooklyn

Les nombreuses possessions des témoins de Jéhovah sont partout exemptes de taxes municipales, scolaires ou foncières.

lui-même. L'autorité est exercée par un Collège central, situé à Brooklyn, aux États-Unis ; celui-ci se compose de témoins masculins, âgés et de grande expérience dans le mouvement. Ce sont eux qui définissent la doctrine et les règles en lesquelles les témoins doivent croire et

auxquelles ils doivent se soumettre. Ils sont supposés offrir la « nourriture spirituelle » à tous les Témoins du monde.

Ces hommes, qui portent le nom d'«*esclaves fidèles et avisés*», nomment les responsables et les conférenciers, décident de l'enseignement et de toutes les directives de la foi.<sup>45</sup> Ces directeurs spirituels affirment faire partie des 144,000 qui règneront au ciel avec le Christ. Les autres témoins de Jéhovah qui ne font pas partie de ce cercle restreint et élitiste vivront plutôt sur terre une vie supposément paradisiaque. Ce collège central est assisté de six Comités conseils qui se répartissent diverses tâches. L'ensemble de l'organisation est considérable : elle se divise d'abord en *zones*, qui rassemblent plusieurs *filiales* qui sont elles-mêmes responsables de *circonscriptions* qui dirigent un vingtaine de *congrégations*. Les membres d'une congrégation sont dirigés par un groupe

<sup>44</sup>. Techniques de recrutement :

[http://www.revueenroute.jeminforme.org/temoins\\_de\\_jehovah\\_ce\\_que\\_nous\\_devons\\_savoir\\_4.php](http://www.revueenroute.jeminforme.org/temoins_de_jehovah_ce_que_nous_devons_savoir_4.php)

<sup>45</sup>. Organisation des témoins de Jéhovah :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation\\_des\\_T%C3%A9moins\\_de\\_J%C3%A9hovah](https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_des_T%C3%A9moins_de_J%C3%A9hovah)

d'anciens qui sont responsables d'organiser les réunions et la prédication dans la salle du royaume, de conduire les « comités judiciaires » et de gérer les finances de la congrégation.

Les comités judiciaires sont bien renseignés sur les lois du pays où ils professent. Ils utilisent généralement les instruments juridiques propres aux associations religieuses de chacun des pays pour organiser les activités de leur culte et ils s'adaptent à la législation de chacun de ces pays. Ils nomment Béthel ou Maison de Dieu, l'ensemble des bâtiments administratifs, agricoles et résidentiels où travaillent certains de leurs fidèles. Tous ces biens immobiliers appartiennent à la Société Watch Tower.<sup>46</sup>

## Les biens matériels

La Société Watch Tower, cet organisme directeur des témoins de Jéhovah est devenu une formidable machine à propagande avec l'impression de livres et de plusieurs milliers de tracts de la « Tour de garde » traduits en plusieurs langues et répandus dans différents pays. Mais c'est aussi une incroyable machine à faire de l'argent et ils ont du succès, car leurs avoirs dans le monde sont évalués à plusieurs milliards de dollars. Pour des personnes voulant faire croire qu'elles ne désirent que proclamer le Royaume de Dieu, c'est un peu surprenant !

Les témoins de Jéhovah expliquent pourtant que contrairement aux autres religions du monde, dirigées par Satan, tout leur argent est "propre" et provient des dons personnels des fidèles serviteurs qui travaillent honnêtement pour gagner leur vie en suivant leur interprétation des principes bibliques.<sup>47</sup> D'ailleurs, disent-ils, dans une volonté d'égalitarisme, les responsables des témoins de Jéhovah ne sont pas au-dessus des fidèles. pourtant, les dirigeants de la Watch Tower semblent se situer sur un échelon plus élevé.<sup>48</sup> De nombreuses critiques se sont fait entendre à leur sujet dans le monde.<sup>49</sup><sup>50</sup>

---

<sup>46</sup>.Organisation des Témoins de Jéhovah :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation\\_des\\_T%C3%A9moins\\_de\\_J%C3%A9hovah](https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_des_T%C3%A9moins_de_J%C3%A9hovah)

<sup>47</sup>. Collège central des Témoins de Jéhovah :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Coll%C3%A8ge\\_central\\_des\\_T%C3%A9moins\\_de\\_J%C3%A9hovah](https://fr.wikipedia.org/wiki/Coll%C3%A8ge_central_des_T%C3%A9moins_de_J%C3%A9hovah)

<sup>48</sup>.Train de vie des dirigeants internationaux :

[http://www.tjencyclopedie.org/Train\\_de\\_vie\\_des\\_dirigeants\\_internationaux](http://www.tjencyclopedie.org/Train_de_vie_des_dirigeants_internationaux)

<sup>49</sup>. Controverses liées aux Témoins de Jéhovah :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Controverses\\_li%C3%A9es\\_aux\\_T%C3%A9moins\\_de\\_J%C3%A9hovah](https://fr.wikipedia.org/wiki/Controverses_li%C3%A9es_aux_T%C3%A9moins_de_J%C3%A9hovah)

<sup>50</sup>. Aspects financiers. Train de vie des dirigeants internationaux

[http://www.wikiwand.com/fr/Controverses\\_li%C3%A9es\\_aux\\_T%C3%A9moins\\_de\\_J%C3%A9hovah](http://www.wikiwand.com/fr/Controverses_li%C3%A9es_aux_T%C3%A9moins_de_J%C3%A9hovah)

## L'évangélisation de porte-à-porte

Les témoins de Jéhovah disent avoir pour mission de répandre la parole de Dieu, c'est-à-dire la « bonne nouvelle » qu'ils doivent partager avec leurs concitoyens. Ils cherchent à faire comprendre autour d'eux que la fin des temps annoncée dans la bible est proche et qu'il faut nous repentir. Et, ils ne ménagent aucune peine pour cela. Ils prient en groupes, en famille, et font de l'évangélisation partout où ils peuvent rejoindre des gens, que ce soit par les livres, par Internet (en dépit de leur condamnation de ce médium), en distribuant des tracts, en utilisant les divers médias et même dans certains pays, par des camions porteurs de haut-parleurs dans la rue, en sonnant aux portes, en cherchant à joindre les personnes au téléphone.<sup>51.52</sup>

Dans leur volonté de faire connaître leurs croyances, ce qui est semble-t-il le plus efficace, ce sont la publicité et la sollicitation dans les rues et surtout, le contact personnel du porte-à-porte. Cette activité est pourtant contraignante pour les membres. Ils doivent souvent essayer la vindicte des personnes visitées. Il est très impressionnant de voir leur zèle que rien ne semble décourager, ni les intempéries, ni le froid, ni le refus.

Depuis plus d'un demi-siècle, soit depuis 1941, les témoins de Jéhovah se font accompagner par leurs enfants pour le porte-à-porte. De cette manière, les petits s'initient tôt à la sollicitation et aux différents sacrifices que cela peut signifier (fatigue, intempéries, ennui).



De plus, les citoyens qui voient à leur porte une personne accompagnée d'un enfant sont moins méfiants pour ouvrir, ce qui permet au message des témoins de Jéhovah de mieux passer.

Pour les membres, la motivation est dépourvue de tout intérêt personnel, disent-ils. Alléguant que Dieu a promis de donner la vie éternelle à tous ceux qui lui obéissent, ils croient que parler de cette promesse autour d'eux, pourra aussi les en faire profiter. Ils affirment cependant ne rien espérer en retour, même pas d'assurer leur salut. Les statistiques qui suivent montrent la progression de la sollicitation personnelle de porte-à-porte jusqu'en 2013.

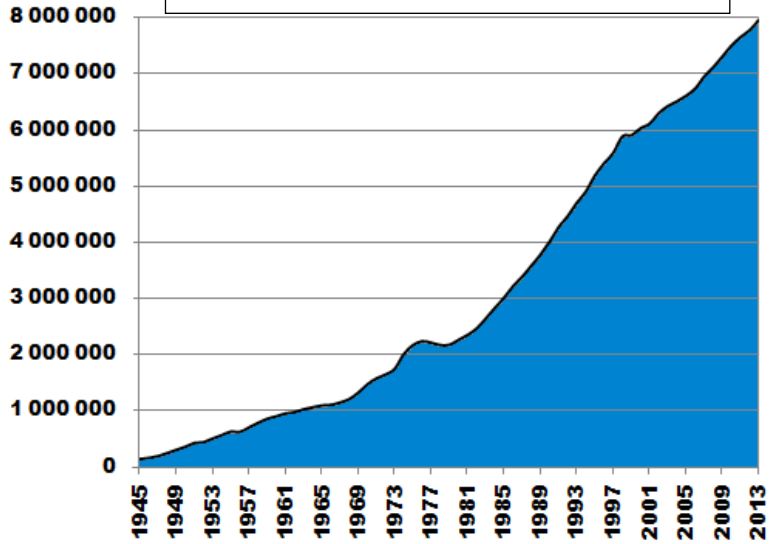
<sup>51</sup>. Source de l'image : <http://christianity.wonderhowto.com/news/top-10-names-call-god-jesus-jehovah-according-bible-0147752/>

<sup>52</sup>. Les Jéhovah au téléphone! : <http://forumdupeuple.com/index.php?topic=3284.0>



Plusieurs d'entre nous sont agacés par ces visites indésirables, mais selon nos lois, ils ont le droit de venir à notre porte parler de la Bible. La constitution de la plupart des pays protège d'ailleurs la liberté de parole, celle des témoins de Jéhovah comme celle de nous tous. On pourrait vouloir des règlements plus stricts afin de préserver la tranquillité des citoyens, mais ils ne doivent pas entrer en

**Succès du porte-à-porte jusqu'en 2013**



contradiction avec la Charte des droits et libertés. Or, on ne peut entraver l'effort légitime d'un groupe pour partager sa foi et ainsi porter atteinte à sa liberté religieuse, laquelle demeure une liberté fondamentale énoncée dans la Charte. On peut trouver regrettable ce permis de sollicitation de porte à porte, mais il faut réaliser en cela la sagesse du législateur, car le jour où de telles libertés seront brimées, sera très sombre pour nous tous et nous rappellera que le totalitarisme existe encore.

Il y a quelques décennies, dans le monde, la foi subissait l'hostilité de certains régimes autocratiques communistes ou d'extrême droite,

**Les Témoins de Jéhovah croient que Dieu a restauré le véritable christianisme par leur**

**intermédiaire :** <http://www.forum-religion.org/temoins-de-jehovah/le-nom-de-dieu-jehovah-et-sa-signification-t72.html>

cependant de nos jours, dans un pays comme le nôtre, il nous faut éviter de glisser dans un extrémisme pour qui les autres religions deviendraient indésirables surtout en raison de leur visibilité sur le palier de nos demeures. Il faut nous rappeler que la liberté d'expression - surtout religieuse - est toujours ce qui est menacé

en premier dans les états totalitaires.

## Des croyants très impliqués

Les témoins de Jéhovah sont très accaparés par les obligations de leur foi. Chacun d'eux doit faire au moins dix heures de sollicitation de porte-à-porte, chaque mois. Cette obligation doit même être leur préoccupation première. Plus l'adepte s'adonnera à cette propagande, plus il est méritant. Les réunions à la *Salle du Royaume* sont également obligatoires. Plusieurs jours par semaine, les congrégations se réunissent pour étudier *La*

*Tour de Garde* (périodique réglant toute la vie des Témoins), faire des études bibliques, participer à des sessions de motivation pour stimuler les adeptes dans leur propagande, etc. À ces rencontres auxquelles ils sont tenus d'assister chaque semaine, s'ajoutent les études bibliques à faire en famille, les études personnelles pour se préparer aux réunions, etc. Le témoin de Jéhovah est donc très pris par ses occupations religieuses, de telle sorte que son emploi du temps tellement serré lui laisse peu de loisirs pour les activités familiales hors de la congrégation.<sup>53</sup>

On leur enseigne d'ailleurs qu'en raison des tribulations prédites pour la fin du monde qu'ils estiment prochaine, la période actuelle n'est plus un temps favorable à la fondation d'une famille. Nous vivons, disent-ils, une ère très difficile et les enfants pourraient entraver le travail de prédication des disciples. La fatigue des femmes qui devraient s'occuper des petits pourrait limiter leur disponibilité et leur concentration pendant les réunions et les moments consacrés aux tâches de prédication.

## **Les contraintes des pratiquants**

Être témoins de Jéhovah implique de nombreuses contraintes et surtout une grande insécurité, face à un groupe où chacun épie l'autre et le rapporte aux anciens de la congrégation. Ainsi, l'adepte peut toujours douter de son implication, toujours se croire dans l'erreur et il doit constamment se demander si ses actes ou ses décisions sont conformes à la Bible. Dans le doute, il doit consulter les responsables qui lui expliqueront comment se comporter ou quelle décision prendre. Aucun disciple n'est autorisé à penser, à décider par lui-même, car la conscience personnelle n'est pas reconnue par les Témoins de Jéhovah. De plus, non seulement le témoin redoute-t-il de devenir la proie de Satan s'il faisait un mauvais choix, mais il vit aussi une autre source d'anxiété : à la moindre incartade, il craint d'être dénoncé par ses coreligionnaires aux chefs de son groupe local. C'est le règne de la méfiance et de la peur.<sup>54</sup>

Être témoin de Jéhovah signifie aussi se comporter de façon complètement différente des autres, ne participer en rien à la vie sociale de son milieu et même à la vie familiale extérieure au cercle jéhoviste. Les membres ne peuvent participer ni aux anniversaires ni aux réjouissances habituelles des fêtes de Noël, du Premier de l'an, de Pâques, de l'Halloween, ni de la fête de leurs enfants ou de la fête des mères. Dans certaines sections, la célébration de l'anniversaire du mariage pourrait cependant être tolérée. Les

---

<sup>53</sup>. Les témoins de Jéhovah, ce que nous devrions avoir à leur sujet :

[http://www.revueenroute.jeminforme.org/temoins\\_de\\_jehovah\\_ce\\_que\\_nous\\_devons\\_savoir\\_4.php](http://www.revueenroute.jeminforme.org/temoins_de_jehovah_ce_que_nous_devons_savoir_4.php)

<sup>54</sup>. Les témoins de Jéhovah Ce que nous devrions savoir à leur sujet :

[http://www.revueenroute.jeminforme.org/temoins\\_de\\_jehovah\\_ce\\_que\\_nous\\_devons\\_savoir\\_4.php](http://www.revueenroute.jeminforme.org/temoins_de_jehovah_ce_que_nous_devons_savoir_4.php)

sorties sportives ou autres sont interdites, et la télévision, le cinéma, l'ordinateur et les jeux vidéo sont fortement déconseillés.

Les lectures sont aussi contrôlées, les uniques textes permis sont issus des témoins de Jéhovah ou recommandés par eux. Les fréquentations autorisées se limitent aux membres des témoins de Jéhovah. Les relations avec les parents, les amis ou toute autre personne extérieure au cercle des coreligionnaires sont déconseillées (il faut comprendre, interdites), par crainte qu'elles n'influent sur leurs croyances ou leur manière d'en vivre les principes. Même les funérailles d'un être cher sont interdites par crainte que l'homélie ne trouble leur conscience.

Sur le plan sexuel, les témoins de Jéhovah se font les avocats du puritanisme. Par exemple, il est préconisé aux couples mariés de « modérer leurs ardeurs » et de faire preuve de « maîtrise d'eux-mêmes ». Les publications du mouvement continuent aussi à promouvoir le puritanisme sexuel. Par exemple, les couples ne peuvent pas « imiter des pratiques homosexuelles dans leur intimité conjugale ». Voici une liste d'interdits auxquels ils sont soumis.

## **Des interdits pour les adhérents des témoins de Jéhovah**

**Pour les adeptes, il y a une interdiction majeure : celle d'accepter une transfusion de sang (même autologue) ou de dérivés du sang.**

### **Il est aussi interdit de**

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li><b>. se marier avec une personne qui n'est pas Témoin de Jéhovah.</b></li><li><b>. divorcer et se remarier.</b></li><li><b>. se faire avorter ou utiliser la pilule du lendemain.</b></li><li><b>. se masturber.</b></li><li><b>. devenir transgenre ou transsexuel(le).</b></li><li><b>. pour une femme, désobéir à son mari à qui elle doit une soumission totale.</b></li><li><b>. croire à la théorie de l'évolution des espèces de Darwin.</b></li><li><b>. contester les règlements de la secte et son organisation ou ses représentants.</b></li><li><b>. écouter certains genres de musique,</b></li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li><b>. voter librement aux élections.</b></li><li><b>. se lancer en politique.</b></li><li><b>. jouer à la loterie.</b></li><li><b>. il est non recommandé de faire des études postsecondaires ou à l'université.</b></li><li><b>. pour une femme, porter des décolletés, des gilets qui laisseraient voir le nombril, des jupes qui ne descendent pas en bas des genoux.</b></li><li><b>. porter des pantalons serrés.</b></li><li><b>. porter des vêtements flottants, trop grands.</b></li><li><b>. pour une femme, avoir des privilèges</b></li></ul> |
|--|---|

<b>films, émissions de télévision, de lire certains livres, de jouer à certains jeux, jeux vidéo ou d'aller sur certains sites web.</b> <b>. fréquenter des personnes non-Témoins de Jéhovah.</b> <b>. se faire tatouer</b> <b>. participer à des compétitions sportives.</b>	<b>spéciaux dans la congrégation.</b> <b>. pour une femme, enseigner la doctrine aux hommes. Si elle le fait, elle devra porter un chapeau en signe de soumission.</b> <b>. pratiquer des arts martiaux.</b> <b>. porter un toast, lever son verre ou trinquer.</b>
<b>Les croyants sont aussi encouragés à limiter l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux, qui sont considérés comme dangereux. En fait, tout contact avec des idées contraires à celles promues par la société Watch Tower est prohibé.<sup>55, 56</sup></b>	

### Les mesures disciplinaires

Au cours des années, les Témoins de Jéhovah ont reçu de nombreuses critiques au sujet de leurs doctrines et de leurs pratiques. Ils ont entre autres été accusés de fausses prophéties, de sectarisme, de traitements inhumains, de méthodes autocratiques et coercitives de la part des dirigeants sur les membres dissidents ou pris en faute de contrevenir à règles de leur foi.

Un adepte pris en faute de tiédeur face aux tâches à accomplir ou d'un méfait quelconque peut encourir :

- Le rejet et l'évitement lorsqu'un dissident est «noté» par les anciens ou par ses coreligionnaires.
- Le retrait volontaire forcé du groupe.
- L'exclusion (excommunication) : la coupure complète des autres membres.
- L'interdiction de lui parler ou de le fréquenter.
- Les Témoins de Jéhovah pratiquent l'excommunication des membres qui commettent ce qu'ils considèrent comme des « péchés graves», (avoir dérogé au code interne de moralité de la société Watch Tower) et pour « apostasie sans repentance »
- Le rejet total de la personne excommuniée par l'ensemble de la secte, incluant les membres de sa famille qui ne vivent pas sous le même toit.
- Les membres excommuniés sont souvent soumis à des difficultés et à des troubles importants du fait qu'ils ont été fortement encouragés à limiter les contacts avec le monde extérieur.<sup>56</sup>

<sup>55</sup>. Les interdits : <http://www.forum-religion.org/temoins-de-jehovah/les-interdits-t37860.html>

<sup>56</sup>. Le soir : Ce que peut faire et ne pas faire le Témoin de Jéhovah.  
<http://www.lesoir.be/926496/article/actualite/belgique/2015-07-03/ce-que-peut-faire-et-ne-pas-faire-temoin-jehovah>

<sup>57</sup>. Controverses liées aux Témoins de Jéhovah :  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Controverses\\_li%C3%A9es\\_aux\\_T%C3%A9moins\\_de\\_J%C3%A9hovah](https://fr.wikipedia.org/wiki/Controverses_li%C3%A9es_aux_T%C3%A9moins_de_J%C3%A9hovah)

- La société Watch Tower décrit son intolérance des dissidences et des divergences sur la doctrine comme "stricte", mais déclare que sa position est fondée sur la bible dans Timothée 2:17,18.

Les relations bucco-génitales sont en principe proscrites, et des critiques du mouvement considèrent que cette interdiction qui demande un sacrifice, crée une frustration, exige une « soumission » de la part des fidèles. Pour certains c'est une ingérence dans le couple. Il est même déterminé que la pratique connue de ces formes de sexualité pratiquées sans manifestation de remords peut conduire à la perte de privilèges de service à l'intérieur de la congrégation.<sup>57</sup> C'est ainsi que tous les aspects de la vie des croyants sont régis par les règles jéhovistes.<sup>58</sup> Les Témoins de Jéhovah n'utilisent ni images, ni icônes, ni crucifix, ni chapelet comme le font les chrétiens pour représenter leur culte ou prier. Il est important pour l'infirmière de connaître les divers interdits auxquels doivent se conformer les témoins de Jéhovah dont elle prend soin,



## La progression des membres vers l'ancienneté

Les témoins de Jéhovah engagés dans leur foi évoluent avec le temps et une certaine sagesse pour devenir **anciens** et être mobilisés pour fournir de l'aide ou de l'enseignement aux autres à partir de leur temps libre et évidemment sans compensation. On dit aux anciens : «Vous avez reçu gratuitement, alors donnez gratuitement.»

Les anciens ne forment pas un clergé, mais comme aux premiers siècles de la chrétienté, ce sont des hommes très proches de Jéhovah, qui sont choisis pour être les bergers des autres membres de leur communauté. Ils peuvent présider aux réunions, enseigner, prêcher les principes du culte et s'occuper de la congrégation. Ils le font non par contrainte, mais par amour de Jéhovah et de ses adeptes et sans recherche de gain. Les anciens guident, protègent les adeptes et aident la congrégation à demeurer unie et proche de Jéhovah. Pour eux, c'est Dieu qui leur a confié ce rôle important. Ils ne dominent pas les autres, ils ne font que contribuer à la bonne marche du groupe et à son bien-être.

«Tout comme un berger prend bien soin de chacune de ses brebis, les anciens s'efforcent de connaître chacun des membres pour les soutenir, les encourager et les aider dans leurs

<sup>57</sup>. Sexualité selon les Témoins de Jéhovah <http://reponsespratiques.skyrock.com/2184055199-Sexualite-selon-les-Temoins-de-Jehovah.html>

<sup>58</sup>. Doctrine des Témoins de Jéhovah sur la sexualité : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Doctrine\\_des\\_T%C3%A9moins\\_de\\_J%C3%A9hovah\\_sur\\_la\\_sexualit%C3%A9](https://fr.wikipedia.org/wiki/Doctrine_des_T%C3%A9moins_de_J%C3%A9hovah_sur_la_sexualit%C3%A9)

difficultés»<sup>59, 60</sup> Une des difficultés majeures que rencontrent les anciens dans leur rôle de conseil et de juge concerne les problèmes extrêmement délicats d'inconduite personnelle de certains membres ou même d'autres « anciens » (alcoolisme, pédophilie, tentative de viol, violence, etc.) ou encore de troubles psychiatriques de certains témoins ou responsables dans cette communauté. Comme ils vivent repliés sur leur groupe et que toute intervention extérieure est interdite, les anciens doivent juger de situations pour lesquelles ils n'ont reçu aucune formation, sauf les principes dogmatiques souvent répétés au cours des rencontres à la salle du royaume.

Les anciens doivent ainsi traiter des situations critiques avec peu de moyens, alors que par exemple, le recours à des connaissances de psychologie moderne ou d'éthique est prohibé, car toute intervention ne doit être basée que sur la bible. C'est ce qui fait dire à un ancien dans une lettre : « À des problèmes de dépression, de violence et même de pédophilie, il faut répondre que Dieu seul peut venir au secours de la détresse. Et le seul traitement proposé à tous est de prier, de lire la bible et d'aller aux réunions de la Salle du royaume. »<sup>61</sup> Lors des rencontres avec des personnes fautives, il est même interdit aux anciens de prendre des notes afin de ne pas laisser traces de ces difficultés.



## La salle du royaume

Le lieu de culte des témoins de Jéhovah ne se nomme pas « église » comme dans le christianisme, mais plutôt la « salle du royaume », car selon la tradition, particulièrement la tradition grecque, le terme église ne devrait pas désigner un bâtiment religieux où les fidèles se réunissent pour prier, mais plutôt un groupe de fidèles identifiés par leur foi. C'est pour éviter cette confusion que les témoins de Jéhovah nomment leur lieu de culte la « salle du royaume ». C'est un endroit de rencontre et de prière, sobre et fonctionnel que les témoins de Jéhovah construisent eux-mêmes ou contribuent à construire. L'objectif de la Watch Tower est de voir à construire mille salles du Royaume réparties dans le monde. Ces édifices doivent être assez grands pour

---

<sup>59</sup>. Quel est le rôle des anciens ? <https://www.jw.org/fr/publications/livres/volonte-jehovah/anciens-congregation/>

<sup>60</sup>. Source de l'image : Quel est le rôle des anciens ? <https://www.jw.org/fr/publications/livres/volonte-jehovah/anciens-congregation>

<sup>61</sup>. Lettre de retrait d'un responsable témoin de Jéhovah, aux États-Unis, en 2006, révélant le malaise qui peut habiter les anciens : <http://www.brooklyntower.com/temoinsdejehovah-0608.htm>[https://www.watchtowerlies.com/la\\_watchtower\\_recoit\\_des\\_revenus\\_de\\_l\\_industrie\\_du\\_tabac.html](https://www.watchtowerlies.com/la_watchtower_recoit_des_revenus_de_l_industrie_du_tabac.html)



réunir tous leurs membres en assemblée. On n’y trouve aucune décoration, image sainte ou crucifix, car pour eux, c’est interdit et rappelle l’idolâtrie.<sup>62</sup>

On y tient des offices religieux deux fois par semaine. Lors de ces réunions qui sont ouvertes au public, les témoins parlent des enseignements de la Bible pour en tirer des explications et des conseils de vie. Chaque rencontre débute et se termine par un cantique et une prière. Un groupe de ministres du Culte, le « collège des anciens », préside aux assemblées aussi appelées les « congrégations ». La salle du royaume est aussi un lieu de rencontre des familles et des enfants. Elle permet des célébrations de groupe avec un ou des anciens. Des rencontres plus personnelles des anciens avec des individus, des couples ou des enfants sont aussi favorisées lorsque la chose s’avère nécessaire.

## **Une justice parallèle pour des comportements immoraux**

On ne peut toutefois passer sous silence certains abus qui peuvent se produire. Il ne faut pas jeter le blâme uniquement sur les témoins de Jéhovah pour ces agissements malheureux que l’on peut aussi rencontrer dans d’autres religions. Mais ce qui pose ici problème, c’est l’indifférence et le laisser-faire avec lesquels ces sujets sont traités, ce qui devient une véritable justice parallèle. Le manque de sanctions pour ces délits habituellement considérés majeurs peut faire pour les témoins de Jéhovah pédophiles une « planque » fort commode.

### **Contre les enfants**

Qui n’a pas entendu parler du fait que la salle du royaume peut être un lieu propice à des abus, à des rencontres malheureuses. Certaines personnes qui décident de quitter les témoins de Jéhovah parlent des méfaits qu’ils ont subis étant enfants par des membres adultes ou encore de ceux qu’ils ont pu voir commettre à la salle du royaume ou même au domicile des croyants. Le repli des adeptes e ce culte sur lui-même et son isolement du reste de la société favoriserait le silence sur certaines exactions commises sur les plus jeunes. L’infirmière qui éprouve des doutes quant à la nature des relations de certains membres des témoins de Jéhovah avec des enfants dont elle prend soin doit en parler aux parents afin de déterminer le meilleur comportement à tenir en l’occurrence. Si une réponse satisfaisante ne peut être obtenue, la consultation des autorités hospitalières s’impose, lesquelles peuvent en arriver à une

**Une justice particulière :**  
Il faut que deux adeptes aient été témoins de l’abus perpétré sur l’enfant pour réprimander le coupable. S’il n’y a que l’enfant victime qui témoigne, ce n’est pas valable et l’accusé est acquitté.

---

<sup>62</sup>. Une œuvre mondiale de construction qui sert les intérêts du Royaume : <https://www.jw.org/fr/publications/livres/royaume-de-dieu/solidarit%C3%A9/oeuvre-construction-honore-jehovah/>

déclaration à la Protection de la jeunesse. L'important pour l'infirmière est de ne pas demeurer indifférente face à de telles situations.

Pourtant, il faut savoir que la pédophilie est contraire aux valeurs morales des Témoins de Jéhovah et que cette pratique est considérée comme un péché grave susceptible d'exclusion. Mais il est aussi notoire qu'on leur reproche de traiter ce problème de manière secrète, à l'interne, et de ne pas le déclarer aux autorités judiciaires par crainte de jeter l'opprobre sur l'organisation les témoins de Jéhovah.<sup>63</sup>

Pour eux, c'est l'omerta sur certains abus ou dans certains cas, c'est l'application de la règle des « deux témoins ». Il faut en effet que deux adeptes aient été témoins de l'abus perpétré sur l'enfant pour réprimander le coupable. S'il n'y a que l'enfant victime qui témoigne, ce n'est pas valable et l'accusé est acquitté.<sup>64</sup> Les témoins de Jéhovah évoquent d'ailleurs que leurs règles concernant la pédophilie sont saines puisque basées sur les Écritures, qu'ils interprètent selon leur convenance comme cet extrait de Saint Mathieu placé en exergue. Ils se défendent en alléguant que les investigations menées par les autorités judiciaires violent leur liberté de religion.

**« Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul. » - Mathieu 18:15**

règle des « deux témoins ». Il faut en effet que deux adeptes aient été témoins de l'abus perpétré sur l'enfant pour réprimander le coupable. S'il n'y a que l'enfant victime qui témoigne, ce n'est pas valable et l'accusé

## Contre les violences faites aux femmes

Les victimes de viol ne sont pas traitées de manière plus humaine que celles de la pédophilie. Si le violeur nie l'accusation (ce qui est courant), les anciens disent à la plaignante qu'ils ne peuvent rien faire de plus sur le plan judiciaire. Et par la suite, la congrégation continuera de tenir l'accusé pour innocent. Mais si une personne ou une famille tente de dénoncer les faits, elles sont excommuniées.<sup>65</sup> Ce sont donc les victimes qui sont châtiées.

Quand la femme qui a été violée a résisté et a appelé au secours à grands cris afin de se défendre contre son agresseur, sa conscience est déclarée pure et sa dignité demeure

---

<sup>63</sup>. Pasquale Turbide d'*Enquête* Une justice parallèle pour les Témoins de Jéhovah pédophiles  
<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2016/12/temoins-jehovah-agressions-sexuelles-pedophilie-temoignages/>

<sup>64</sup>. Abus sexuels cachés par la Watchtower :  
[https://www.watchtowerlies.com/comment\\_les\\_temoins\\_de\\_jehovah\\_traitent\\_ils\\_les\\_cas\\_de\\_pedophilie.html](https://www.watchtowerlies.com/comment_les_temoins_de_jehovah_traitent_ils_les_cas_de_pedophilie.html)

<sup>65</sup>. Guillaume Lamy : Abus sexuels : la règle du silence des Témoins de Jéhovah  
<https://www.lyoncapitale.fr/Journal/France-monde/Actualite/Societe/Abus-sexuels-la-regle-du-silence-des-Temoins-de-Jehovah>

intacte. Elle peut être certaine qu'elle est chaste aux yeux de Dieu.<sup>66</sup> Mais dans le cas contraire, l'absence de réponse dans les écrits de la Watch Tower nous ramène aux documents antérieurs qui accusaient cette femme (ou cet homme) de fornication et la menaçait d'exclusion. Ainsi, le coupable est absout et la victime porte toute la responsabilité de la faute. Malheureusement, cette politique aveugle vient augmenter le sentiment de culpabilité déjà ressenti par les victimes de viol. De plus, ce qui est déplorable, c'est le traitement que les anciens réservent au violeur, de sorte qu'il y existe pour eux une justice parallèle qui les absout.

Pour l'infirmière impliquée dans les soins d'un enfant, d'une femme ou d'un homme qui a été violé, il n'y a que le recours au dialogue afin d'évaluer avec cette personne quelles sont ses intentions ? Peut-elle envisager de déclarer judiciairement son agression ? Il faut aussi être réaliste et la rendre consciente du traitement que les membres de sa communauté pourront lui réserver par suite de sa plainte. Est-elle prête à faire face aux conséquences de cette déclaration légale face à son groupe religieux. Il est important de bien peser avec elle le pour et le contre de sa décision, car c'est elle qui vivra avec la discrimination et le rejet suscités par sa déclaration.

## La vie du groupe.

Dans la salle du royaume, les témoins de Jéhovah ont l'impression de se trouver en famille, parmi le « peuple de Dieu », à l'abri d'un monde corrompu. Ces réunions ont pour but « l'encouragement mutuel et l'édification spirituelle » de chaque membre de la congrégation. Les publications du mouvement servent généralement de trames à leurs



**La tour de garde**  
Symbole associé à « l'esclave fidèle et avisé » dans sa fonction de guetteur des signes de la fin du monde.

études. Elles se déroulent selon un programme défini à l'avance, sous la direction des anciens. Ces réunions assurent la formation continue de tous, y compris celle des enfants. On y étudie la « Tour de garde » et on apprend à répondre aux arguments de critique négative que peuvent apporter des opposants. Ces réunions ont une très grande importance et les membres doivent y assister le plus régulièrement possible, parce que la spiritualité du groupe en dépend. Les participants sont aussi encouragés à bien préparer ces réunions.<sup>67</sup> <sup>68</sup>

Le nouvel arrivant est aussi très entouré, « car pour amplifier l'effet d'amitié entre les adeptes, des témoins soigneusement choisis sont mandatés pour le recevoir, sans compter ses nouveaux amis Témoins qui lui ont rendu visite, veillent à rester auprès de lui, à le présenter aux autres, s'assoient à ses côtés à chaque réunion... et ont toujours réponse à

<sup>66</sup>. La Tour de Garde, 1<sup>er</sup> février 2003, p. 30,31 : <http://www.tj-encyclopedie.org/Viol>

<sup>67</sup>. La tour de garde. Ne te laisse pas gagner par la fatigue : <http://wol.jw.org/fr/wol/d/r30/lp-f/2013286>

<sup>68</sup>. Source de l'image : Culte des témoins de Jéhovah; <http://fr.academic.ru/dic.nsf/frwiki/271743>

toutes ses questions! <sup>69</sup> La solidarité est bien présente chez les témoins de Jéhovah qui, selon les besoins affectifs, sociaux ou économiques de leurs membres, se montrent très aidants. C'est souvent ce qui les motive à demeurer au sein de cette communauté.

## **Les répercussions de l'isolement des témoins de Jéhovah**

Cette fuite protectionniste du monde extérieur crée cependant un climat de fermeture qui conduit certains membres à désinvestir de leur groupe communautaire tout en assistant aux rencontres et en poursuivant leurs activités religieuses. La fréquentation répétée des mêmes personnes peut, en effet, causer la lassitude et même des inimitiés, voire des exaspérations concernant des manies ou des opinions divergentes. Il peut en résulter de l'indifférence, des commentaires désobligeants et certains, se sentant mal à l'aise, non désirés dans une communauté où tout devait être harmonieux, peuvent glisser dans la dépression.

Dans la salle du royaume, les témoins de Jéhovah vivent en autarcie, repliés sur le groupe. Celui-ci devient si important pour eux que plusieurs sont habités par la crainte d'en être exclus par l'excommunication, c'est-à-dire d'être rejetés par le groupe, au nom du non-respect des principes fixés par l'organisation. La dénonciation des personnes empruntant un chemin autre que celui qui leur est tracé est valorisée et toute personne qui met en doute les principes du groupe, est bannie, rejetée. Elles sont ostracisées et interdites de présence aux réunions. La dénonciation peut même entraîner des visites de vérification au domicile des témoins de Jéhovah soupçonnées de violer les commandements.

La « notation » et la « réprimande » sont fréquentes, tout relâchement est épié, réprimé. Tout témoin de Jéhovah qui se conduirait d'une manière déviante par rapport aux normes fixées par le mouvement se voit dénoncé. Il sera conseillé aux membres de limiter la fréquentation de cet individu pendant quelque temps, et il se peut que les anciens décident de suspendre sa participation à certaines activités. L'excommunication est la mesure la plus draconienne : elle est déclarée contre un fidèle qui commet un « péché grave » et ne se repent pas. Par la suite, la direction du mouvement encourage les autres fidèles à ne plus fréquenter la personne démissionnaire ou excommuniée, ni même à la saluer, elle et sa famille.

La délation étant fortement encouragée, devient un mode de contrôle et lorsqu'un membre est dénoncé pour un délit même mineur, il est remis en question devant le groupe et parfois ostracisé. Si l'inconduite est plus importante, le membre peut être excommunié de même que toute sa famille. En conséquence, ayant auparavant coupé les ponts avec

---

<sup>69</sup>. Les témoins de Jéhovah :

[http://www.revueenroute.jeminforme.org/temoins\\_de\\_jehovah\\_ce\\_que\\_nous\\_devons\\_savoir\\_4.php](http://www.revueenroute.jeminforme.org/temoins_de_jehovah_ce_que_nous_devons_savoir_4.php)

leurs parents et amis d'autrefois, ils éprouvent de la difficulté à se refaire un réseau de soutien. Comme ils deviennent infréquentables pour les autres témoins de Jéhovah, ils se retrouvent seuls, abandonnés, découragés. Beaucoup deviennent alors dépressifs et même suicidaires. Dans bien des cas, en raison de cette situation et souvent en dépit de leurs convictions, ils sont contraints de tout faire pour réintégrer le mouvement. Ils cherchent principalement à retrouver un milieu social familier qui leur était devenu précieux pour sa valeur humaine et leur seule planche de salut contre l'isolement. Le sociologue Andrew Holden explique que ceux qui décident de quitter le mouvement « n'ont que rarement l'occasion d'en sortir avec dignité. Non seulement leur départ dans la disgrâce est-il annoncé au groupe, mais ils y sont condamnés comme s'ils étaient malades mentalement ou apostats.»<sup>70</sup>

## **La célébration de la dernière Cène**

La salle du royaume prend une place majeure dans la vie des adeptes des témoins de Jéhovah en raison de sa signification comme lieu de culte où se déroulent les grandes cérémonies religieuses. La principale célébration des témoins de Jéhovah est nommée « le Mémorial » de la mort du Christ et de la dernière Cène, ou « dernier repas du Seigneur avec ses disciples ». Le groupe de la Watch Tower rejette de manière formelle toute autre forme d'iconographie d'inspiration chrétienne sous prétexte d'idolâtrie, car pour eux les autres symboles sont un produit du paganisme.

Cette célébration de la fête du Christ revient chaque année à une date décidée par les Témoins de Jéhovah, mais elle est en rapport avec la Pâque juive et généralement célébrée autour du 14<sup>e</sup> jour du mois de *Nisan* du calendrier juif. C'est une fête printanière, située entre les mois de mars et d'avril du calendrier grégorien. La cérémonie célébrée dans la salle du royaume, commence au coucher du soleil et commémore la dernière Cène du Christ avec ses apôtres. Le pain et le vin, symboles très précieux de la dernière Cène chez les chrétiens sont appelés « emblèmes » chez les témoins de Jéhovah. On les fait circuler parmi les assistants dans des assiettes et des verres. Toutefois, les Témoins de Jéhovah ne consomment pas nécessairement ces emblèmes, car ils ne croient pas à la transsubstantiation, c'est-à-dire, au changement du pain et du vin au Corps et au Sang du Christ, lors de l'Eucharistie, comme le croient les catholiques. Cette célébration demeure parmi les plus importantes pour les congrégations.

## **Les relations avec la société environnante**

---

<sup>70</sup>. Andrew Holden (2002). *Jehovah's Witnesses: Portrait of a Contemporary Religious Movement*, p. 165

Les témoins de Jéhovah repliés sur leur communauté ne participent pas à la vie de leur quartier et de leur famille ni à celle des amis qu'ils avaient avant leur adhésion à ce culte. La fréquentation de personnes non témoins de Jéhovah n'est d'ailleurs pas très bien vue par les autorités de la Watch Tower. Bien qu'elle n'interdise pas formellement toute relation avec des personnes qui ne sont pas des adeptes, elle les tolère, car pour les convertir, il faut bien les fréquenter. Cependant, leurs contacts demeurent sous surveillance, car ils peuvent se révéler de mauvaise influence.

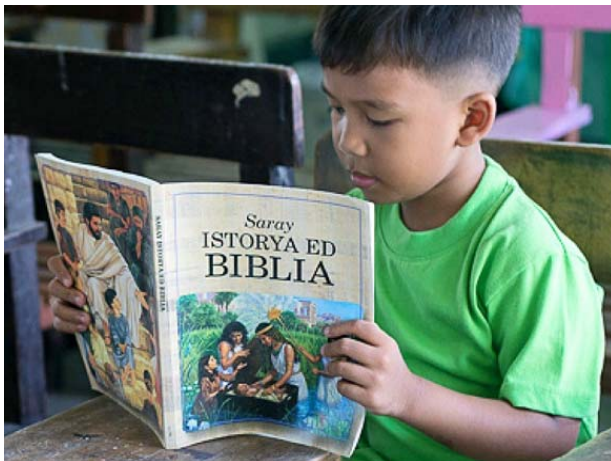
### Mise en garde des autorités

**S'il est des gens du monde qui ont de belles qualités, il ne faut pas oublier pour autant que quelqu'un qui n'est pas un adorateur de Jéhovah ne saurait constituer une bonne compagnie. Nous devrions être aimables envers tous, sans pour autant nous lier d'amitié avec eux surtout avec ceux qui n'aiment pas Dieu et ne le servent pas. Nous savons que ce genre de personnes ne survivront pas et n'hériteront pas de la "nouvelle terre"**

[http://www.tj-encyclopedie.org/Fr%C3%A9quentation\\_des\\_non-T%C3%A9moins](http://www.tj-encyclopedie.org/Fr%C3%A9quentation_des_non-T%C3%A9moins)

Les témoins de Jéhovah réalisent toutefois qu'ils n'ont pas intérêt à paraître trop antisociaux aux yeux de la population en général. Alors la Watch Tower se fait plus conciliante et il arrive que certains membres des témoins de Jéhovah se fassent des amis à l'extérieur de leur culte. Mais comme ils se tiennent généralement à l'écart de leurs concitoyens, même s'ils sont majoritairement très discrets, ils sont souvent peu appréciés de ces derniers qui tolèrent mal leurs pratiques d'endoctrinement.<sup>71</sup>

## Les enfants et les témoins de Jéhovah



Les témoins de Jéhovah qui décident de se marier devraient le faire à l'intérieur de leur groupe de foi. Et s'ils ont des enfants, il est pour eux important de très tôt leur parler de Jéhovah en leur faisant la lecture des publications du mouvement et en les amenant aux rencontres de la salle du royaume. Les enfants des témoins de Jéhovah doivent être mis au courant très tôt des dogmes et des règles de cette religion. Ils doivent en être instruits d'abord par leurs parents et par leurs contacts exclusifs avec d'autres adhérents et avec les autres enfants de la même croyance. Ils

<sup>71</sup>. Fréquentation des non-Témoins : [http://www.tj-encyclopedie.org/Fr%C3%A9quentation\\_des\\_non-T%C3%A9moins](http://www.tj-encyclopedie.org/Fr%C3%A9quentation_des_non-T%C3%A9moins)



commencent très jeunes à suivre leurs parents aux réunions et à les accompagner pour la sollicitation de porte-à-porte.

Ils apprennent ainsi à se priver des plaisirs habituels des enfants et des jeux de leur âge et même à se couper de tous contacts familiaux avec leurs grands-parents, oncles, tantes et cousins. On ne célèbre pas leur anniversaire ni celui des autres membres de la famille. On ne souligne aucune des fêtes normalement commémorées dans notre société et qui réjouissent tellement les enfants, telles que Noël, Pâques etc. Les enfants ne peuvent non plus, se lier d'amitié avec d'autres enfants à l'école ou dans leur voisinage. Toutes leurs relations doivent s'établir à l'intérieur du cercle de foi des témoins de Jéhovah.

Les enfants doivent participer aux mêmes activités que les adultes. On leur apprend à faire la prédication aux autres qui sont non croyants et à vouer leur vie au service de Jéhovah. Lorsqu'ils sont plus grands, on les détourne des sports et même des études supérieures qui risquent de les éloigner de l'idéal de prédication de porte-à-porte. Les bons emplois ne sont pas non plus valorisés, car ils risquent d'entraîner les croyants vers d'autres valeurs.<sup>72</sup>

## **Embrigadement formel des enfants et poursuites**

C'est en 1941 que débuta l'embrigadement plus formel des enfants pour la sollicitation de leurs parents témoins de Jéhovah. Et, depuis ce temps, ils accompagnent les parents dans leur démarchage religieux à domicile, attendant avec patience et résignation que le résidant sollicité réponde favorablement. Lorsqu'elles voient des parents amener leurs enfants ainsi, qu'il fasse froid ou chaud, les personnes extérieures ont tendance à les prendre en pitié et à se demander pourquoi leur imposer cette tâche alors qu'ils sont encore si jeunes.<sup>73</sup>

Mais selon la croyance des parents, il est nécessaire de les entraîner très tôt pour qu'ils deviennent de bons adeptes. Certaines personnes extérieures au culte de Jéhovah se sont déjà opposées à cette pratique, parce qu'elles assimilaient ces sollicitations au travail des enfants. Elles auraient même voulu faire annuler le permis de sollicitation des parents qui pratiquaient ce qu'ils appelaient « l'esclavage des enfants ». Un enfant disaient-ils, a le droit de jouer et c'est violer son droit à l'enfance que de l'obliger à suivre son parent lorsqu'il va proposer sa religion en faisant du porte-à-porte... Des procès ont été intentés à ce sujet, entre autres en Colombie-Britannique, et ici au Québec, mais sans les résultats attendus. En alléguant le principe du « plus grand bien des enfants », les juges ont

---

<sup>72</sup>. Discours prononcé en Italie près de Milan par Gerrit Lösch, membre du « Collège Central », pendant une Assemblée spéciale des Témoins de Jéhovah, le 22 mai 2005.

<sup>73</sup>. Source de l'image : <https://www.jw.org/fr/temoins-de-jehovah/activites/actions-d-interet-public/pangasinan-recueil-d-histoires-bibliques/>

déterminé que leurs droits n'étaient pas brimés, que les parents n'étaient pas fautifs et que leur présence était préférable à leur retrait de la vie de leurs enfants.<sup>74</sup>

## La perception de l'éducation supérieure

Les témoins de Jéhovah ne sont pas favorables aux études supérieures pour tous, mais surtout pour les femmes. À ce sujet, on peut réaliser ce que pensent les dirigeants de la Watch Tower par le discours de l'un d'eux, Gerrit Löschs qui disait: « Si vous fréquentez actuellement l'Université pourquoi ne pas réfléchir à l'idée d'y renoncer pour faire quelque chose de meilleur? Pour nous qui sommes attentifs aux événements qui se passent dans le monde et les considèrent à la lumière de la prophétie biblique, nous savons qu'il existe des choix plus importants que de poursuivre une carrière profane. Nous pourrions vous comparer à quelqu'un qui cherchant un emploi, voit une pancarte sur l'édifice où il a sollicité un poste disant : « Entreprise fermée pour cause de liquidation ». Iriez-vous vous embaucher là ? Naturellement non. Eh bien! Sur toutes nos institutions dans le monde actuel figurent des pancartes « Cessation prochaine d'activités, car la fin est proche ». Le monde passe, nous assure la Bible et ces institutions passeront aussi...<sup>75</sup>

Néanmoins, la direction des témoins de Jéhovah n'a jamais interdit de manière formelle la poursuite des études universitaires, mais de manière contradictoire, elle les déconseille sans pourtant nier la valeur de l'instruction. Pour eux, il est cependant préférable de limiter la durée des études afin de ne pas perdre de temps d'évangélisation et de ne pas risquer de mettre sa foi en danger au contact d'enseignements contraires à leur interprétation de la philosophie, de la préhistoire et de l'évolution de l'Homme.

Ils craignent aussi les mauvaises influences pouvant conduire à l'usage de drogue, d'alcool ou à une conduite immorale.<sup>76</sup> Selon les analyses faites par les opposants à ce culte, la recommandation est toutefois faite au détriment de l'avenir des jeunes et de leur future position sociale dans le monde. Il est notoire que l'insuffisance de formation conduit souvent à la pauvreté économique et aux limites personnelles, ce qui devient un autre moyen de conserver les adeptes sous influence.

---

<sup>74</sup>. Jugements de la Cour suprême : [https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/1071/index.do?site\\_preference=mobile](https://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/1071/index.do?site_preference=mobile)

<sup>75</sup>. Les Témoins de Jéhovah et l'éducation supérieure : [http://www.tj-revelation.org/IMG/\\_article\\_PDF/Les-Temoins-de-Jehovah-et-l.pdf](http://www.tj-revelation.org/IMG/_article_PDF/Les-Temoins-de-Jehovah-et-l.pdf)

<sup>76</sup>. Études supérieures :  
TJ-Encyclopédie, l'encyclopédie libre sur les Témoins de Jéhovah : [http://www.tj-encyclopedie.org/%C3%89tudes\\_sup%C3%A9rieures](http://www.tj-encyclopedie.org/%C3%89tudes_sup%C3%A9rieures)

## La condition des femmes

Comme dans toutes les religions machistes, dans la conception jéhoviste, la femme doit être soumise à son mari et on y remet même en question son rôle sur le marché du travail et dans la société civile. Cette conception infériorisante du rôle de la femme a d'ailleurs provoqué diverses critiques.<sup>77</sup> L'appréciation négative des femmes commença tôt dans l'histoire des témoins de Jéhovah puisque Rutherford, le second président des Témoins de Jéhovah, estimait déjà que donner des responsabilités aux femmes dans les affaires religieuses risquait de détruire le caractère sacré de ces activités et de détourner les hommes de Dieu. Selon lui, les femmes devaient se dévouer à l'évangélisation et demeurer soumises à la maison, comme dans la congrégation. Cependant pour lui, il était encore mieux qu'elle demeure célibataire afin de se consacrer entièrement à la prédication. Mais il y a plus. Rutherford décréta de manière misogyne, qu'il ne fallait pas ôter son chapeau pour saluer une femme, car c'était un acte idolâtre, ni lui tenir poliment la porte, ni se lever lorsqu'elle entre dans une pièce. Il a même condamné la fête des Mères, car elle accordait trop d'importance aux femmes et conduisait au « culte de la mère », détournant ainsi les humains du culte de Dieu. Dans la congrégation, la femme ne peut accéder à aucune fonction de surveillance lesquelles sont exclusivement réservées aux hommes. Elle ne peut bien sûr faire partie du Collège central de direction de la Watch Tower.

Des plaintes évoquant l'obligatoire soumission au mari, l'interdiction d'enseigner à la Salle du Royaume et de venir en pantalon aux rencontres se sont cependant élevées, mais sans beaucoup de résultats. Il semble que la congrégation fasse preuve d'un « machisme » irréductible et que les Témoins de Jéhovah aient mis en place une organisation moyenâgeuse que certaines prétendent même proche de l'inquisition<sup>78, 79</sup> Depuis quelques années les femmes ont commencé à participer à « l'École du ministère théocratique ». Elles ne peuvent cependant pas prononcer de discours ou diriger une réunion. Et, si par inadvertance, elle prend la parole lors des réunions pour faire un commentaire, elle ne peut s'adresser directement à l'assemblée, mais seulement répondre à une autre interlocutrice.



<sup>77</sup>. Condition féminine chez les Témoins de Jéhovah :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Condition\\_f%C3%A9minine\\_chez\\_les\\_T%C3%A9moins\\_de\\_J%C3%A9hovah](https://fr.wikipedia.org/wiki/Condition_f%C3%A9minine_chez_les_T%C3%A9moins_de_J%C3%A9hovah)

<sup>78</sup>. La condition de la femme : [http://www.tj-](http://www.tj-encyclopedie.org/Condition_f%C3%A9minine#.C3.89poque_de_Rutherford)

[encyclopedie.org/Condition\\_f%C3%A9minine#.C3.89poque\\_de\\_Rutherford](http://www.tj-encyclopedie.org/Condition_f%C3%A9minine#.C3.89poque_de_Rutherford)

<sup>79</sup>. Condition féminine chez les témoins de Jéhovah :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Condition\\_f%C3%A9minine\\_chez\\_les\\_T%C3%A9moins\\_de\\_J%C3%A9hovah](https://fr.wikipedia.org/wiki/Condition_f%C3%A9minine_chez_les_T%C3%A9moins_de_J%C3%A9hovah)

## Mariage et foi en Jéhovah

Les personnes faisant partie des témoins de Jéhovah sont occupées pendant de nombreuses heures avec les réunions et la sollicitation qui les maintient loin de leurs responsabilités parentales et familiales. Ceci peut les conduire à remettre en question leur mariage ou à considérer comme étant secondaires leurs responsabilités auprès des enfants. Le divorce n'est pas encouragé par les témoins de Jéhovah, mais le mariage non plus. Qui plus est, si les conjoints ne sont pas tous deux adhérents à cette religion, la situation du couple s'avère souvent difficile, périlleuse même et dans ces conditions, les mariages qui chancèlent sont nombreux.<sup>80</sup>

Mais il faut aussi dire que l'organisation des témoins de Jéhovah déconseille fortement le mariage avec un non-adepte, sous prétexte que la Bible l'interdit et que cela déplairait à Dieu.<sup>81</sup> Voici l'un des messages publiés à ce sujet : « Veillons à ce que la solitude ne nous précipite pas dans une relation peu sage. Qu'il serait triste de laisser le désir de se marier nous faire oublier qu'un mariage avec un non-témoin entraîne beaucoup de problèmes et surtout oublier le conseil biblique de se garder d'une telle décision. » (2 Corinthiens 6:14.) - La Tour de Garde du 15/03/2002, page 28.

Un autre article plus récent disait semblablement : « Quel effet la décision d'épouser un non-Témoin aurait-elle sur tes relations avec ton Père céleste plein d'amour? Que ressentirais-tu à l'idée de ne pas avoir écouté le conseil qu'il a donné pour ton bien ? Et, par-dessus tout, que penserait-il de ta décision ? » La Tour de Garde du 15 mars 2015, p. 30 à 32. Il est donc parfaitement clair que l'organisation des témoins de Jéhovah ne favorise pas les relations amoureuses avec quelqu'un d'extérieur à leur groupe de foi, et pour aller à l'encontre de telles recommandations les jeunes doivent être très forts.

## Pourquoi devient-on témoins de Jéhovah ?

Devant les contraintes que supposent ces croyances, on peut se demander pourquoi devient-on adhérent aux témoins de Jéhovah ? Certaines personnes entrent en quelque sorte dans le groupe des témoins de Jéhovah par hérédité, c'est-à-dire qu'elles s'y engagent à la suite de leurs parents qui les ont introduites au groupe, habituellement très tôt dans leur enfance. Mais d'autres le font par convictions ou parce qu'elles traversent une crise spirituelle, familiale et même économique et qu'elles ont besoin d'aide. Mais il y a aussi d'autres raisons :

---

<sup>80</sup>. Source de l'image : Se marier avec un(e) Témoin de Jéhovah, quelles conséquences ?  
<http://wol.jw.org/fr/wol/d/r30/lp-f/2015208>

<sup>81</sup>. Un Témoin de Jéhovah peut-il se marier avec une personne qui n'est pas Témoin de Jéhovah ?  
<http://jw-verite.org/les-derives-des-temoins-de-jehovah/106-mariage-temoin-de-jehovah.html>

1. parce que certaines personnes ressentent un vide dans leur vie et qu'elles cherchent à donner un sens à leur existence ;
2. parce que nous vivons dans une société mercantile qui ne tient pas compte de nos besoins spirituels et que certains la rejettent ;
3. parce que notre société d'affluence nous apporte le confort, la sécurité et la satisfaction de nos caprices, mais en même temps nos valeurs deviennent alors surtout matérielles ;
4. parce que les gens ont peur. « Les médias nous abreuvent chaque jour d'éléments angoissants: on nous parle de guerres, de violences, d'immoralité et de corruption de notre société, d'épidémies, d'effondrement économique... Ainsi, alors que tout chancèle, l'homme essaye de se raccrocher à quelque chose de solide et les principes évoqués par les témoins de Jéhovah, de même que le soutien qu'ils apportent à leurs coreligionnaires les attirent » ;<sup>82</sup>
5. parce que certaines personnes traversent une crise existentielle : perte d'emploi, divorce, retraite et qu'elles ont besoin d'aide ;
6. parce dans notre société, bien des gens se sentent isolés et recherchent, l'amitié, l'entraide du groupe ;
7. parce qu'ils croient au discours des témoins de Jéhovah à l'effet de se retrouver bientôt dans un monde nouveau, devenu un paradis ;
8. parce que la plupart des gens n'ont pas une connaissance suffisante de la Bible, qu'ils ne sont pas troublés ou ne peuvent faire la part des choses au sujet des enseignements des Témoins de Jéhovah ;
9. parce que l'intérêt des personnes est stimulé par les descriptions dramatiques des problèmes et catastrophes dans le monde actuel, lesquels annonceraient les bouleversements des derniers jours ;
10. parce que les personnes sont attirées par l'attitude d'empathie des témoins de Jéhovah concernant leurs problèmes personnels.

**« Soyons tous résolus à ne toucher sous aucun prétexte au poison que les apostats veulent nous faire absorber. D'ailleurs, pourquoi voudrions-nous, nous, fidèles serviteurs de Jéhovah, risquer un coup d'œil à la propagande de ces individus qui dédaignent Jéhovah. »** Tour de Garde, 1er juillet 1994, p. 12-13

Beaucoup de personnes font l'expérience d'un mal-être, elles se sentent à la dérive et les témoins de Jéhovah deviennent l'ancrage de ceux qui ont besoin d'une solidarité qu'ils ne trouvent nulle part ailleurs.

## Pourquoi certains quittent-ils ?

Les témoins de Jéhovah promettent un paradis à leurs adhérents, mais certains découvrent rapidement que lorsqu'ils deviennent membres du groupe, il leur faut travailler très dur. Ils n'ont plus le temps de vivre comme avant, voire de réfléchir. Puis un jour, c'en est

<sup>82</sup> Critique : [http://www.tj-encyclopedie.org/Utilisateur:Henrique/Pourquoi\\_devient-on\\_T%C3%A9moin\\_de\\_J%C3%A9hovah\\_%3F](http://www.tj-encyclopedie.org/Utilisateur:Henrique/Pourquoi_devient-on_T%C3%A9moin_de_J%C3%A9hovah_%3F)

trop ! Alors que certains sont heureux de se donner ainsi sans compter à leur communauté, d'autres ouvrent les yeux et voient la surveillance constante de leurs coreligionnaires, la délation, de même que certains comportements immoraux qui sont traités avec négligence même s'ils finissent par faire les frais des médias d'information. Ils réalisent aussi leur fatigue de courir de porte-à-porte et d'assister à d'innombrables réunions à la salle du royaume. Ils n'en peuvent plus de la méfiance de tout ce qui vient de l'extérieur et du moindre relâchement identifié par leurs compagnons de foi et relevé par les anciens qui « veillent » à la bonne marche de la communauté et le mentionnent devant le groupe pour les humilier.

Ils ne peuvent pas questionner, discuter car pour les responsables on ne remet pas Dieu en question et pour eux, un témoin qui réfléchit est un témoin perdu. Les anciens et les dirigeants du groupe redoublent alors de gentillesse et d'exhortations, ils multiplient les visites au domicile de ces témoins chancelants qui envisageraient peut-être l'idée de partir.

### **Le prix des hésitations**

Mais autant il a été facile d'entrer chez les témoins de Jéhovah, autant il est difficile d'en sortir. Aux yeux de tous, le partant devient un paria et il est rejeté par crainte de son influence néfaste sur le groupe. On ne lui parle plus et on ne le salue même plus. Comme il a coupé toutes ses relations avec sa parenté et ses amis d'autrefois, il risque de se retrouver bien seul. Aussi, devant le fort prix à payer pour partir, le témoin rebelle décide souvent de rester et redevient soumis.

### **Le calvaire de ceux qui partent**

Mais si au contraire celui qui doute décide de couper ses liens avec les témoins de Jéhovah, il vit un double tiraillement : il se demande d'une part si en raison de son départ il ne devra pas encourir le châtement de Dieu, car il demeure quand même marqué par les préceptes des témoins de Jéhovah qui l'ont conditionné pendant son appartenance au groupe. Il se dit : « Et s'ils disaient vrai...? Si la fin des temps était proche ? » Mais d'autre part, il retrouve son sens critique et s'interroge à savoir comment il a pu se laisser embrigader de la sorte, les yeux fermés et sans réagir. En même temps, il pense aussi à ses voisins et à ses concitoyens auxquels il a affirmé pendant des années des vérités auxquelles il ne croit plus et qu'il pense maintenant mensongères ? Il est perdu et ne sait plus où se situer. D'autant qu'il sait très bien quel sort lui réservent ses coreligionnaires.

## **L'ACCUEIL D'UN TÉMOIN DE JÉHOVAH EN MILIEU DE SOINS**

Prendre soin d'une personne de religion différente doit d'abord inciter l'infirmière à se demander comment ce culte peut modifier la compréhension et l'acceptation des soins



par ce patient. Elle cherche aussi à savoir quelle sera la meilleure attitude à lui manifester afin de créer avec elle aussi rapidement que possible une relation où elle pourra se sentir en confiance. Malheureusement, comme nous entendons parfois mentionner certains problèmes rencontrés avec les patients témoins de Jéhovah en raison de leurs croyances, lorsque certains d'entre eux arrivent dans nos milieux hospitaliers, les opinions critiques et les préjugés sont rapides à nous venir à l'esprit.

Ces opinions préconçues ne nous aident pas à demeurer compréhensives des difficultés, des inquiétudes et des souffrances que ces personnes peuvent ressentir comme tout autre patient arrivant dans un milieu hospitalier. Elles ne favorisent en rien une prise en charge objective, telle que le recommande notre code de déontologie infirmier. Mais comment procéder avec ouverture et laisser nos aprioris de côté afin de comprendre le mal-être psychologique qu'elles peuvent ressentir en recevant des soins de la part de personnes étrangères à leurs croyances? Ce n'est pas simple, il faut le reconnaître, mais c'est une condition *sine qua non* de notre professionnalisme. C'est pourquoi nous renseigner sur leurs croyances et les obligations auxquelles elles sont soumises devient nécessaire.

Être face à une personne d'une autre religion, c'est tout à fait comme être devant quelqu'un d'une autre culture. Pour nous investir dans ses soins, il faut d'abord découvrir les manifestations de cette deuxième

culture, les accepter et tenter d'y adapter nos soins aussi bien que possible. De même, devant une autre religion, nous devons admettre cette réalité de nos deux cultes en présence l'un de l'autre, et accepter l'espace que ses croyances différentes risquent de prendre dans notre relation avec cette personne.

Ses inquiétudes, ses questions, son refus de certains traitements et sa manière d'envisager la souffrance peuvent nous surprendre, nous agacer même, car leur pensée est singulière, leur soumission étonnante, et leur détermination souvent irréductible. Reconnaître ces différences est un pas vers l'acceptation. En en dépit de notre désaccord avec certains principes de leur foi, et leur manière de voir certains traitements, notre rôle soignant exige de nous le respect de l'autre et l'acceptation de sa différence.<sup>83</sup>

**L'infirmière ou l'infirmier ne peut refuser de fournir des services professionnels à une personne en raison de la race, la couleur, le sexe, l'état de grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'ascendance ethnique ou nationale, l'origine ou la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.**(Généralités : article 2, Code de déontologie des infirmières du Québec : [https://www.oiq.org/sites/default/files/uploads/pdf/pratique\\_infirmiere/oiq-code-deontologie.pdf](https://www.oiq.org/sites/default/files/uploads/pdf/pratique_infirmiere/oiq-code-deontologie.pdf))

---

<sup>83</sup>. Interdiction de la transfusion : Pourquoi les Témoins de Jéhovah refusent-ils les transfusions sanguines? <https://www.jw.org/fr/temoins-de-jehovah/faq/temoins-de-jehovah-pourquoi-refus-transfusions-sanguines/>

## Des soins dans le respect

Lorsqu'une personne arrive dans notre milieu de travail, il est habituel de chercher à connaître qui elle est, de quoi elle souffre, quels sont ses symptômes, où elle a mal, mais aussi de savoir comment elle oriente sa vie, car ses croyances, quelles qu'elles soient pourront avoir une influence marquante sur sa santé physique ou mentale et conséquemment sur ses soins.<sup>84</sup> Cependant, puisque les témoins de Jéhovah sont très actifs dans notre société avec leur sollicitation à domicile, il est probable que plusieurs d'entre nous ont déjà eu affaire à eux, alors que leur présence à notre porte était jugée importune. Il faut donc nous méfier de nos réactions et nous convaincre de demeurer les plus objectives possible, sans manifester d'indifférence ou de rejet pour leurs valeurs ou leurs interdits. Il nous faut accueillir toutes les clientèles avec gentillesse et ouverture ce qui permet de créer une relation de confiance plus efficace que le jugement et la controverse pour aplanir les difficultés ou motiver la personne à accepter les soins.

## Le refus de traitement

Les témoins de Jéhovah ont des croyances particulières qui les conduisent à refuser certains traitements tels que la transfusion sanguine ou la transplantation d'organes. Pour nous, infirmière, notre rôle majeur dans ces cas est de bien informer la personne et si elle refuse, de nous assurer que cette décision est librement consentie. C'est toujours en rapport avec ce principe d'acceptation ou de refus librement consenti que peuvent se situer certaines difficultés de l'infirmière avec les témoins de Jéhovah.

**Lors de nos interventions auprès d'une personne appartenant aux témoins de Jéhovah qui refuse une transfusion pour des raisons religieuses, il est possible de vérifier sa compréhension de la situation, mais il faut aussi éviter tout acharnement à modifier sa décision ce qui risquerait de la braquer dans son refus ou amènerait une recrudescence des interventions de la police du sang.**

Les adeptes de ce culte sont assez nombreux dans notre société et il n'est pas rare de les trouver dans nos milieux hospitaliers. Ils sont aussi maintenant établis sur tous les continents, et parmi les immigrants que nous accueillons chez nous, il peut aussi se trouver de leurs adeptes. En plus des mesures applicables aux témoins de Jéhovah canadiens, il faut pour eux, tenir aussi compte de leur culture où il y a aussi certaines différences.

## L'acceptation ou le refus librement consenti

Les adeptes des témoins de Jéhovah sont exhortés, conditionnés même à suivre les principes de leur congrégation concernant certains traitements, mais leur refus se

<sup>84</sup>. Consentir à des soins de santé ou les refuser. <https://www.educaloi.qc.ca/capsules/consentir-des-soins-de-sante-ou-les-refuser>

cristallise en particulier sur tout ce qui touche le sang et ses composantes. Certaines congrégations, plus libérales acceptent les transfusions autologues,<sup>85</sup> pendant que d'autres les interdisent. Mais ce qui caractérise toutes ces congrégations est leur obéissance aveugle à des principes venus d'un autre âge.

## Les raisons de ce refus

Il est notoire que les témoins de Jéhovah refusent tout ce qui touche le sang et à plus forte raison la transfusion sanguine. Les prises de sang pour analyses sont cependant permises, mais à la condition que l'échantillon soit jeté par la suite. La transplantation d'organe est généralement aussi interdite puisque le sang circule dans les organes<sup>86</sup>. On permet toutefois la transplantation de cornée qui n'implique pas de sang. Dans leurs croyances, la transfusion est assimilée à la consommation de sang, elle-même interdite comme tous les aliments qui contiennent du sang ou des produits dérivés du sang.

Chez les témoins de Jéhovah, l'interdiction de transfusion sanguine existe depuis 1945 et c'est l'un des interdits les plus difficiles à comprendre et à gérer pour les infirmières. Par un amalgame complexe de versets bibliques où Dieu intervient, ils arrivent à conclure qu'il est interdit de recevoir du sang d'une autre personne au risque d'y perdre soi-même la vie éternelle. Le fondement de ce raisonnement se trouve dans les Saintes Écritures, plus précisément dans la Genèse 9 où on peut lire : « **Tout ce qui se meut et qui a vie vous servira de nourriture: je vous donne tout cela comme l'herbe verte. Seulement, vous ne mangerez point de chair avec son âme, avec son sang.** » Et, chez les témoins de Jéhovah, on y assimile le sang humain, arguant qu'on ne peut recevoir de transfusion sanguine parce que pour eux, que l'âme et la vie de Dieu sont présentes dans le sang.

Il est cependant étonnant qu'avant 1945, ces principes ne posaient aucun problème. Il est vrai qu'à cette époque, les transfusions sanguines étaient plus rares et que les produits du sang, globules ou autres, étaient moins utilisés. Mais dans une religion qui se veut semblable à celle des premiers chrétiens, il est bizarre qu'on y prenne de nos jours des mesures concernant le sang alors que ces traitements étaient à l'origine inexistantes.

## Un dilemme existentiel partagé

La personne adepte des principes des témoins de Jéhovah dont l'état de santé demanderait une transfusion qu'elle se doit de refuser en raison de ses principes religieux est ainsi confrontée à un dilemme existentiel d'une importance extrême. Elle qui, comme croyante, tend vers ce qu'elle a de meilleur afin de mériter la vie éternelle, risque de la

---

<sup>85</sup>. Autologue : faite avec le propre sang de la personne.

<sup>86</sup>. Témoins de Jéhovah (fiche du CROIR – Université Laval, Québec) : <https://croir.ulaval.ca/nous-joindre/>

perdre si elle accepte la transfusion, mais si elle refuse le traitement, elle met sa vie en péril, mais gagne ainsi son ciel.

C'est aussi une grande difficulté pour l'infirmière que cette situation où le refus de la transfusion peut mettre les jours de sa patiente en danger. La soignante qui doit composer avec une telle conjoncture peut se sentir dépassée, incapable de comprendre cette attitude qui lui semble illogique. Elle peut aussi vivre un grand sentiment d'échec pour ne pas avoir réussi à convaincre la personne de choisir la vie. Pour elle, le besoin de transfusion correspond à gravité de la situation de santé par exemple pour un traumatisé, une hémorragie postnatale, une intervention chirurgicale où l'opéré a perdu beaucoup de sang, un grand brûlé avec un saignement actif ou encore une maladie du sang.

### **Ce qui doit toujours primer en soins infirmiers**

- L'infirmière doit transmettre une information claire et simple concernant la nécessité du traitement ou de la transfusion ainsi que du risque à encourir en cas de refus.
- L'infirmière doit y mettre une certaine insistance puisqu'il s'agit d'une question de vie. Il faut cependant éviter la réaction d'opposition où la personne risque de se buter dans son refus.
- L'infirmière doit bien s'assurer de la compréhension des conséquences que la personne risque d'encourir avec son refus.
- L'infirmière doit s'assurer que le refus de traitement est librement consenti et que des influences extérieures, notamment des coreligionnaires ne viennent pas perturber le jugement de l'individu.
- L'infirmière ne doit pas se contenter de la signature du permis de soins et d'intervention souvent rédigée de manière distraite, alors que la situation était sans gravité et qu'elle croyait peut-être ne jamais vivre cette situation ou pouvoir facilement la modifier. L'infirmière ne doit pas non plus se limiter à accepter une décision aussi sérieuse mettant la vie de la personne en danger sans la remettre en question et sans vérifier sa compréhension des principes religieux qui motivent son refus.

Les témoins de Jéhovah sont porteurs d'une carte attestant qu'ils refusent toute transfusion de sang complet ou fractionné en ses composantes (globules, hémoglobine, etc.). Cette carte a souvent été signée plusieurs années auparavant, alors que la situation était très différente, et que la personne n'était pas consciente que cela pourrait un jour impliquer une situation de vie ou de mort. Elle croyait peut-être vaguement qu'elle pourrait éventuellement revenir sur cette décision, alors qu'elle se sent maintenant liée possiblement par la présence des coreligionnaires qui se tiennent constamment à son chevet. Elle peut aussi avoir signé un document hospitalier de refus de traitement de

manière un peu automatique et distraite, sans réaliser ce que cela pouvait impliquer et sans savoir qu'après réflexion ou information elle peut toujours revenir sur sa décision. Aussi l'infirmière doit-elle vérifier si la personne concernée est toujours d'accord avec le document signé il y a peut-être longtemps et si elle en comprend bien les conséquences.

## **Les explications déjà fournies**

Il est toujours important de vérifier la nature des informations déjà fournies à la personne malade pour l'acceptation d'un traitement ou d'une transfusion de sang. L'infirmière souvent chargée de faire signer ces permis et qui est pressée par le travail sait-elle que la personne appartient au culte des témoins de Jéhovah et que cela peut impliquer des complications sérieuses. Connaît-elle bien l'intervention ou le traitement impliqué, est-elle capable d'en expliquer la nécessité, de même que les risques et les complications possibles en cas de refus de ce traitement ? Il en est de même lorsque c'est le médecin qui se charge de la signature de ce permis. Toujours très occupé, a-t-il pu expliquer de

**La juge LeBel, parle de la capacité de consentir dans ces termes : « La capacité de consentir à un traitement ou de le refuser ne s'apprécie pas en fonction de la situation de l'individu, mais en fonction de son autonomie décisionnelle et de sa capacité de comprendre et d'apprécier ce qui est en jeu. » Le fait de porter une carte de refus de transfusion ne signifie pas nécessairement que ce refus soit effectif maintenant. C'est pourquoi cela demeure à vérifier. De plus, l'argument voulant que, par mégarde, la personne puisse porter une carte dont la teneur ne respecte plus sa volonté, demeure aussi à considérer et à vérifier.**

manière suffisante la nécessité du traitement ou de la transfusion sanguine et les risques d'un refus ? Ces questions se posent de manière poignante lorsque la situation tourne au drame.

Autre point important à considérer. Est-il possible que dans les cas sérieux de transfusion où la vie est menacée, sous prétexte de respect de la liberté religieuse,

on laisse le champ libre à la « police du sang » qui assume une présence assidue auprès des malades qui, en l'absence de transfusion, pourraient être menacés de mort ? Est-ce que cette insistance du respect d'une décision antérieure et peut-être même oubliées, peut encore être qualifiée de liberté de choix ? Et, est-ce que l'acharnement des témoins de Jéhovah à présenter leurs scénarios de catastrophes, leurs prédictions de perte de la vie éternelle ou d'excommunication du groupe en cas d'acceptation, demeure toujours des marques de respect d'une volonté bien informée et libre de ses choix.

## **Nécessité d'une présence chaleureuse et soutenue**

Lorsque la personne refuse un traitement et particulièrement une transfusion, l'infirmière ne doit pas croire qu'il n'y a plus rien à faire et qu'elle peut l'abandonner à son sort. Ce moment est probablement le plus important. Les soins attentifs, la relation chaleureuse font parfois des miracles. Il faut donc éviter de laisser tomber la relation avec la personne sous prétexte qu'elle refuse le traitement sauveur. Ce serait la meilleure façon de s'avouer

vaincue. De toute manière, chacun de nos patients mérite nos attentions chaleureuses et suivies, ce qui crée une relation de confiance quelle que soit sa décision.

Avec certains malades témoins de Jéhovah, la situation peut parfois offrir une petite ouverture lorsqu'ils expriment des hésitations ou des questionnements sur la gravité de leur maladie ou sur la teneur du traitement proposé. L'infirmière peut alors faire valoir ses propres arguments, en se plaçant sous l'angle de la logique. Et, toujours sans contrainte pour la personne, elle peut évoquer les liens affectifs qui la retiennent peut-être à ses parents, à sa famille, à ses enfants.

La situation peut aussi se présenter dans le cas d'enfants pour lesquels certains parents témoins de Jéhovah refusent pour leur enfant, au nom de leur

**Il n'est pas du rôle de l'infirmière de discuter de la validité des principes religieux des témoins de Jéhovah, mais seulement de faire valoir les arguments scientifiques au sujet de l'état de la personne, de la nécessité du traitement et des risques en cas de refus.**

foi, la médication, l'intervention chirurgicale, la chimiothérapie, la transfusion, la transplantation ou même le régime alimentaire proposés comme traitement. Pour l'enfant mineur, il y a heureusement au Québec la possibilité d'un recours juridique pour régler ce problème. Le cas des enfants de plus de 14 ans est plus préoccupant. L'infirmière doit être au courant des recours possibles, mais aussi de sa capacité d'intervenir avec logique et persuasion auprès des parents concernés. Toutefois, il arrive que la situation devienne désespérée si le parent écoute ses coreligionnaires et si son refus devient de plus en plus inchangeable.

## **L'étendue de l'interdiction**

Une situation aussi sérieuse demande évidemment certaines vérifications. Si la personne est majeure, les recours de la soignante sont limités. Contrer ces raisonnements venus d'un autre âge et interprétés de manière littérale sans recherche d'une compréhension plus actuelle est difficile, car la personne est convaincue d'être dans le droit chemin, le seul qui puisse lui apparaître possible pour sauver son âme.

L'infirmière doit aussi savoir que la règle des témoins de Jéhovah s'étend non seulement au sang complet, mais aussi à ses constituants, car ils refusent non seulement le sang total, mais également ses composantes qui pourraient être administrées séparément (globules rouges, globules blancs, plaquettes et plasma). Il leur est aussi interdit de donner leur sang pour aider quelqu'un d'autre et même de mettre leur propre sang en réserve en vue d'une transfusion autologue.



Un chirurgien peut par exemple demander que l'on prélève de son sang de son patient pour le mettre en réserve pendant quelques semaines précédant son intervention chirurgicale, afin de pouvoir le lui transfuser en cas de besoin (transfusion autologue différée ou TAD).<sup>87</sup> Une telle intervention de mise en réserve et de transfusion du propre

The image shows a yellow medical form with the following sections:  
- Top: 'INSTRUCTIONS MÉDICALES ET CARTE D'IDENTITÉ POUR LES TÉMOINS DE JÉHOVAH'  
- Middle: 'INSTRUCTIONS MÉDICAL' with a red 'PAS DE SANG' sign and a blood drop icon.  
- Right: 'EN CAS D'URGENCE, VUEILLEZ JONORE' with fields for Name, Telephone, and Address.  
- Bottom: 'AUTRE POSSIBILITÉ' with fields for Name, Telephone, and Address.  
- Bottom Center: 'CARTE D'IDENTITÉ' with fields for Name, Address, and Telephone.  
- Bottom: 'INDICATION MÉDICALE IMPORTANTE AU VERSO' and '(Le verso de ces documents est présenté au dos de cette page.)'  
- Bottom Right: 'URGENCES 1'

sang du patient est fréquente en chirurgie, mais pourtant quand même contraire aux principes énoncés dans le Lévitique et le Deutéronome où il est déclaré que «le sang ne peut être conservé ; il doit être versé, en quelque sorte rendu à Dieu.»<sup>88</sup>

Les témoins de Jéhovah sont généralement porteurs d'une carte identifiant leur adhésion à ce mouvement et leur volonté de ne pas recevoir de sang. Lors d'un accident ou d'une maladie lui faisant encourir un risque vital, au cas où cette personne serait inconsciente, le port de cette carte d'identité attestant qu'elle est pratiquante du culte des témoins de Jéhovah et qu'elle ne peut et ne veut pas recevoir de transfusion sanguine est une protection. Mais l'hôpital et son personnel ne sont pas obligés de se plier automatiquement à cette interdiction écrite. Ce refus est peut-être inscrit là depuis longtemps et la carte a peut-être été signée dans un moment d'enthousiasme religieux.<sup>89, 90</sup>

C'est pourquoi, même si la personne est porteuse de cette carte, il est indiqué de vérifier avec insistance son refus du sang en lui expliquant clairement la raison sérieuse qui la justifie, les risques qu'elle encourt si elle le refuse. Même si ces mises en garde ont déjà été faites, le contexte d'urgence ou de gravité qui peut atténuer la vigilance consciente de la personne peut en justifier la répétition.

## Les règles du consentement aux soins

Devant des situations aussi sérieuses que le refus d'un traitement essentiel à la guérison ou même à la vie, l'infirmière doit comprendre quelles sont les voies possibles

<sup>87</sup>. Le défi médical et moral des Témoins de Jéhovah : <https://www.jw.org/fr/publications/livres/le-sang/Le-d%C3%A9fi-m%C3%A9dical-et-moral-des-T%C3%A9moins-de-J%C3%A9hovah/>

<sup>88</sup>. Les Témoins de Jéhovah et le sang : qu'en dit la Bible ? <http://jw-verite.org/les-temoins-de-jehovah-face-a-la-bible/67-temoins-de-jehovah-jw-org-usage-sang-bible.html> (2016)

<sup>89</sup>. Robert P. Kouri, Charlotte Lemieux. Les témoins de jéhovah et le refus de certains traitements : problèmes de forme, de capacité et de constitutionnalité découlant du code civil du Québec : [https://www.usherbrooke.ca/droit/fileadmin/sites/droit/documents/RDUS/volume\\_26/26-1-lemieuxkouri.pdf](https://www.usherbrooke.ca/droit/fileadmin/sites/droit/documents/RDUS/volume_26/26-1-lemieuxkouri.pdf)

<sup>90</sup>. Source de la carte : Boris Proulx (2015). Les Témoins de Jéhovah et le sang. <http://www.journaldemontreal.com/2016/10/22/les-temoins-de-jehovah----et-le-sang>

d'intervention dans le cadre des lois qui s'imposent ici. Voici quelques éclaircissements légaux en fonction des lois du Québec et du Canada. Il y est stipulé que :

- « une personne, témoin de Jéhovah, peut refuser un soin, une intervention, une transfusion sanguine, même si cette décision peut entraîner la mort. Il suffit que son refus soit libre et éclairé ;
- un mineur de 14 ans et plus peut consentir ou refuser seul les soins requis. Il suffit que son refus soit libre et éclairé ;
- un enfant de moins de 14 ans n'est pas autorisé à décider seul lorsqu'il est question de sa santé. L'autorisation des parents ou du tuteur est toujours nécessaire ;
- les parents ou le tuteur assument pleinement les décisions qu'ils prennent et qui doivent être dans le plus grand intérêt de l'enfant ;<sup>91</sup>
- les professionnels de la santé doivent s'adresser au tribunal avant de donner des soins à un enfant de moins de 14 ans dans les situations suivantes :
  - si les parents ou le tuteur refusent sans justification valable de consentir aux soins requis par l'état de santé de l'enfant. (Comme dans le cas des témoins de Jéhovah).<sup>92</sup>
  - si les parents ou le tuteur sont dans l'impossibilité de donner leur consentement, par exemple lorsqu'il y a une situation d'urgence.
  - si les soins demandés ne sont pas absolument requis par l'état de santé de l'enfant, ou s'ils représentent un risque sérieux pour sa santé ou peuvent causer des effets graves et permanents.».<sup>93 94</sup>



## Des interdictions formels

Même si cette Loi de Moïse n'est plus en vigueur, les Témoins de Jéhovah en respectent toujours les principes qu'ils croient divins.<sup>95</sup> Ils décrètent qu'en toutes circonstances il

---

<sup>91</sup>. Suivant le Code civil du Québec, la carte de refus de soins signée par un enfant apte, mais âgé de treize ans ou moins, n'aurait en principe aucun effet : les soins pourraient lui être prodigués avec le consentement des parents ou du tuteur ou, à défaut, avec l'autorisation du tribunal. En cas d'urgence, les circonstances ne permettant évidemment pas aux intéressés de s'adresser au tribunal, les soins seraient administrés à l'enfant.

<sup>92</sup>. Source de l'image : Source de l'image : Éducaloi : <https://www.educaioi.qc.ca/capsules/le-consentement-aux-soins-dun-enfant-de-moins-de-14-ans>

<sup>93</sup>. Source des textes sur les lois au Québec : <https://www.educaioi.qc.ca/capsules/le-consentement-aux-soins-dun-enfant-de-moins-de-14-ans>

<sup>94</sup>. Robert P. Kouri\* Charlotte Lemieux : Les témoins de Jéhovah et le refus de certains traitements : <https://www.usherbrooke.ca/droit/fileadmin/.../26-1-lemieuxkouri.pdf>

faut « s'abstenir de sang. Par ailleurs, certains acceptent l'utilisation d'un cœur-poumon artificiel, d'un dialyseur ou d'équipements similaires, à la condition que l'amorce soit faite avec des produits non sanguins et que le sang continue à circuler comme normalement dans le circuit extracorporel temporaire.»<sup>96</sup>

Pour les adeptes, ce n'est donc pas un choix, ils ne doivent pas accepter de transfusion qu'elle soit autologue ou autre, mais les composantes du sang sont aussi interdites. Lorsque l'un d'eux prétend que c'est sa conscience qui lui dicte ce refus, il faut cependant comprendre qu'il a été fortement influencé.

## Des écrits à remettre en question

Les témoins de Jéhovah produisent de nombreux documents pour justifier leurs principes de foi. Cependant, l'infirmière ne doit pas se laisser influencer par ce qui est publié dans leurs écrits où l'on prétend par exemple que l'anémie sévère est contrôlable par des moyens autres que la transfusion. Pour eux, il suffirait d'utiliser certaines techniques d'économie du sang qui minimiseraient à l'extrême la nécessité de transfusions. Il nous faut être conscientes que ces énoncés peuvent être fortement exagérés et que les stratégies d'économie du sang ne permettent pas de résoudre tous les problèmes posés par les anémies et les hypovolémies sévères, possiblement létales ».<sup>97</sup>

**Pourquoi les témoins de Jéhovah refusent-ils la transfusion sanguine ?**  
C'est, disent-ils, parce qu'aux yeux de Dieu, le sang représente la vie (Lévitique 17:14). Donc, par obéissance à Dieu et par respect pour lui, qui est à l'origine de toute vie, ils refusent d'absorber du sang. Selon nos lois, il faut nous demander : la personne a-t-elle pris la décision de refuser elle-même? Avec quel éclairage? Avait-elle fait l'objet de pressions indues de la part d'autres Témoins de Jéhovah?

## Une logique élastique

Lorsqu'il est question du sang, les témoins de Jéhovah défendent ou autorisent avec la même logique élastique. Par exemple, ils autorisent les produits pour hémophiles, alors que le Facteur VIII, permis pour ces malades depuis le milieu des années 70, demande pour sa fabrication des centaines de litres de sang stockés et traités pour en fabriquer une simple dose<sup>98</sup>. De plus, il est laissé à la conscience des fidèles la décision d'accepter certaines fractions du sang telles l'albumine ou les immunoglobulines.<sup>99</sup> Où est la

<sup>95</sup>. Les transfusions autologues : <http://tjrecherches.chez.com/Autologue.htm>

<sup>96</sup>. Les transfusions autologues : <http://tjrecherches.chez.com/Autologue.htm>

<sup>97</sup>. Les transfusions autologues : <http://tjrecherches.chez.com/Autologue.htm>

<sup>98</sup>. Les transfusions autologues : <http://tjrecherches.chez.com/Autologue.htm>

<sup>99</sup>. Transfusion sanguine chez les Témoins de Jéhovah : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Transfusion\\_sanguine\\_chez\\_les\\_T%C3%A9moins\\_de\\_J%C3%A9hovah](https://fr.wikipedia.org/wiki/Transfusion_sanguine_chez_les_T%C3%A9moins_de_J%C3%A9hovah)

logique?<sup>100</sup> Ils s'opposent aux transfusions, car disent-ils ces pratiques sont contraires à la loi de Dieu. Toutefois, ce qui est une insulte à la sacralité de la vie, c'est qu'à la suite du décès d'un de leurs membres en raison de leurs croyances, les Témoins de Jéhovah les présentent comme des modèles à suivre.

## Les armes de combat de la soignante

Devant une situation de refus d'un traitement, ou d'une transfusion, les armes que nous possédons sont

- les preuves médicales logiques ;
- l'explication de la gravité de la situation;
- le rappel des risques en cas de refus ;
- l'appel à la vie plutôt qu'à la mort comme le proposent les témoins de Jéhovah;
- la mention de l'irréversibilité de la mort;
- le rappel des liens affectifs qui lient la personne à sa famille, à son époux ou son épouse, à ses enfants et à ses amis, peut toucher une corde sensible.<sup>101</sup>
- Il est aussi possible de faire appel à son sentiment d'attachement pour ses parents en lui demandant ce qu'ils feront sans leur fille ou leur fils? Qui prendra soin d'eux lorsqu'ils seront vieux?
- Lui rappeler leur chagrin, leur désarroi ainsi que le vide qu'ils pourront ressentir en raison de son départ.
- Lui mentionner le sentiment d'abandon, de désespoir de ses enfants ainsi privés pour toujours de l'un de leurs parents.



Il est aussi possible d'évoquer d'autres réalités qui lui sont peut-être chères, telles que la musique, l'évocation de ses possibles réalisations comme être humain, des beautés de la nature, etc. L'argumentation varie selon les personnes, leur âge et leur expérience de vie, mais sur le fond on peut y retrouver des arguments qui font appel à la logique et à l'affectivité.<sup>102</sup>

Devant les difficultés parfois inhérentes aux soins des témoins de Jéhovah, dans certains milieux hospitaliers, les médecins leur demandent de signer un document dégageant le

---

<sup>100</sup>. Gérard Janvier et Sophie Gromb : Transfusion et témoin de Jéhovah : <http://www.chu-rouen.fr/actes/temoinJOR.htm>

<sup>101</sup>. Source de l'image : transfusion sanguines chez les témoins de Jéhovah: [https://fr.wikipedia.org/wiki/Transfusion\\_sanguine\\_chez\\_les\\_Témoins\\_de\\_Jéhovah](https://fr.wikipedia.org/wiki/Transfusion_sanguine_chez_les_Témoins_de_Jéhovah)

<sup>102</sup> Source de l'image : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Transfusion\\_sanguine\\_chez\\_les\\_Témoins\\_de\\_Jéhovah](https://fr.wikipedia.org/wiki/Transfusion_sanguine_chez_les_Témoins_de_Jéhovah)

milieu et ses intervenants de toutes responsabilités en cas de refus dans ces occasions où la situation se termine de manière dramatique.

## REVUE DES LOIS QUÉBÉCOISES

**La prise de décision dans une telle situation est toujours difficile et demande certaines mesures légales protégeant le malade comme les intervenants.**

**Aussi faut-il :**

**1-**

### **2- URGENCE CHEZ UN PATIENT MAJEUR CONSCIENT**

Vérifier auprès du patient qui nécessite une transfusion sanguine ou des produits sanguins, s'il désire ou refuse la transfusion, mais après lui avoir répété les conséquences de sa décision. Tenir cette entrevue devant témoin et le noter au dossier.

Sur le plan légal, la personne a le droit de refuser la transfusion, mais cette décision soulève, pour les soignantes, de nombreuses questions sur le plan moral. « Le devoir de soigner, le devoir de porter secours. Cependant le devoir de fournir des soins pour lesquels nous sommes soumises a une limite absolue : le consentement du patient. On ne peut traiter un patient au-delà de son consentement. Si le médecin ne respecte pas ce choix, l'hôpital s'expose à des poursuites. On peut être mal à l'aise avec cette décision, mais c'est l'état actuel du droit».

**3-**

### **URGENCE CHEZ UN PATIENT MAJEUR INCONSCIENT**

Vérifier si le patient a signé une carte des témoins de Jéhovah demandant de ne pas lui administrer ni sang ni dérivés du sang. Si tel est le cas, ne pas faire de transfusion.

- Faire une photocopie de cette carte et mettre cette carte au dossier.

**Sinon (s'il n'y a pas de carte), le consentement n'est pas nécessaire s'il y a urgence, si la vie du patient est en danger et que le consentement du patient ne peut être obtenu en temps utile.**

#### 4- URGENCE CHEZ UN PATIENT MINEUR DE MOINS DE 14 ANS

**Dans ce cas, c'est l'autorité des parents qui est décisionnelle, que l'enfant soit conscient ou inconscient.**

- Si les parents témoins de Jéhovah refusent les transfusions pour leur enfant, leur expliquer les conséquences de leur décision.
- Si l'absence de transfusion met en jeu la vie de l'enfant et qu'il n'y a aucun autre type d'intervention disponible pour pallier l'absence de transfusion de façon efficace, il faut aviser la direction de la Protection de la Jeunesse qui pourra ordonner de procéder à la transfusion immédiatement. Il faut également aviser le D.S.P., car dans certains cas, l'autorisation du Tribunal sera nécessaire.

#### 5-

#### URGENCE CHEZ UN PATIENT MINEUR DE MOINS DE 14 ANS CONSCIENT

**Vérifier auprès du patient s'il accepte la transfusion nécessaire pour sa survie. S'il refuse la transfusion, qu'il y a urgence et que sa vie est en danger, le consentement des parents ou du tuteur suffit. Si refus des parents ou non-urgence, il faut informer la direction de la Protection de la Jeunesse, car dans certains cas, elle pourra ordonner le traitement immédiat. Il faut également aviser le D.S.P., car parfois, il faut l'autorisation du Tribunal.**



#### 6-

#### URGENCE CHEZ UN PATIENT MINEUR DE MOINS DE 14 ANS INCONSCIENT

On demande le consentement des parents. S'ils acceptent, on le note au dossier et on le transfuse. Si on ne peut retrouver les parents ou si les parents refusent, on avise la D.P.J. et le D.S.P., car dans certains cas, il faudra l'autorisation du tribunal.<sup>103, 104</sup>

<sup>103</sup>. Jean François Dorval. Transfusions de sang et de produits sanguins pour témoins de Jéhovah : [http://www.chrr.qc.ca/professionnelle/guide/pdf/urgence/medecine\\_legale.pdf](http://www.chrr.qc.ca/professionnelle/guide/pdf/urgence/medecine_legale.pdf)

<sup>104</sup>. Éducaloi : Consentir à des soins de santé ou les refuser : <https://www.educaloi.qc.ca/capsules/consentir-des-soins-de-sante-ou-les-refuser>



## LA POLICE DU SANG

Les témoins de Jéhovah ont prévu que devant l'inéluctable, la foi de leurs adeptes peut fléchir. Si, affaiblie par la souffrance ou la fatigue et mue par la peur de mourir, la volonté de la personne vient à flancher et qu'elle incline vers l'acceptation, la garde rapprochée de la « *police du sang* » que ses coreligionnaires exercent auprès d'elle, vient lui rappeler ce qu'elle risque d'encourir, c'est-à-dire la damnation dans la vie future et, relativement au groupe d'adeptes dont elle fait partie, l'excommunication, le déshonneur

**Que se passe-t-il lorsque le consentement ou le refus des soins n'est pas libre et éclairé ? Sauf dans des cas exceptionnels**, les professionnels de la santé doivent obtenir le consentement libre et éclairé de leur patient. S'ils ne l'obtiennent pas et qu'ils donnent tout de même les soins proposés, le patient pourrait alors porter plainte contre ces professionnels et les poursuivre en justice.

dans cette vie, car la personne ayant accepté la transfusion sera par la suite isolée et déshonorée.<sup>105</sup>

Leur présence ne se relâche pas. Jour et nuit, ils surveillent la personne malade pour s'assurer que cette vie s'achève bien sans intervention interdite. Et, malheureusement, ce drame se déroule dans l'impuissance des soignantes qui, dans certains cas, reviennent désespérément à la charge pour convaincre la personne d'accepter la transfusion salvatrice, mais qui souvent en sont empêchées par l'entourage des coreligionnaires.

### La réaction de la soignante au refus

Que peut-on faire dans une telle situation alors que la personne est tiraillée entre son instinct de survie et ses principes religieux difficiles à comprendre ? Malheureusement bien peu de choses, si ce n'est de nous demander sur quels éléments baser un raisonnement acceptable pour la personne et comment concilier notre philosophie humaniste, tendant vers l'autonomie et l'autodétermination du malade avec nos élans volontaristes pour tenter d'influencer sa décision. Devant une telle situation, les soignantes vivent un état d'incompréhension et un véritable tiraillement qui les font parfois pencher vers la remise en question du droit à l'autonomie des patients, mais la loi et l'éthique sont là pour les rappeler à l'ordre.<sup>106</sup>

« Le concept de « prendre soin » désigne cette attention particulière que l'on va porter à une personne vivant une situation particulière en vue de lui venir en aide, de contribuer à son bien-être, de promouvoir sa santé.»  
.106

### Le refus des autres traitements

<sup>105</sup>. Source de l'image : <https://www.educaloi.qc.ca/capsules/consentir-des-soins-de-sante-ou-les-refuser>

<sup>106</sup>. W.Hesbeen (1997). Prendre soin à l'hôpital, inscrire le soin infirmier dans une perspective soignante, Paris, Masson, p.8.

Certains témoins de Jéhovah refusent aussi d'autres traitements, par exemple la chimiothérapie ou la radiothérapie contre le cancer. Dans ce cercle des adeptes, on transmet parfois des affirmations que peut-être certains écoutent. On dit par exemple :

### **Recommandations pour une intervention chirurgicale où le patient témoin de Jéhovah refuse la transfusion**

- Le chirurgien doit avoir **un entretien en tête-à-tête avec le (la) patient(e), car "la famille et les représentants religieux peuvent exercer des pressions et influencer les décisions du malade lorsqu'ils sont présents."**
- Le médecin responsable et son équipe **"doivent se demander s'ils sont prêts à laisser mourir le patient(e) en cas d'hémorragie incontrôlable."**
- Le (la) patient(e) doit être parfaitement informé sur **l'éventualité de son décès** ; il peut lui être suggéré d'établir son testament.
- Dans le contrat thérapeutique établi entre le patient et l'équipe soignante, il doit être stipulé ce qui est accepté de part et d'autre, **y compris l'éventualité d'un acte chirurgical mutilant si l'hémostase le réclame** (hystérectomie, par exemple)

« qu'éviter la chimiothérapie augmente les chances de recouvrer la santé. Cela signifie qu'à tous égards la technique tout entière de la chimiothérapie soit totalement sans valeur, et qu'elle est faite au complet détriment du patient cancéreux.»<sup>107</sup> Celui qui cherche vraiment à guérir fera en d'autres mots tout pour éviter la chimiothérapie et recherchera une voie alternative qui peut comprendre des traitements alternatifs ou des nutriments anti-cancer comme le bicarbonate de soude, le curcuma, de fortes doses de vitamine C et la vitamine D.»<sup>108</sup>

Pour ce qui de la transplantation d'organes, contrairement à ce qu'on pourrait penser, elle n'est pas interdite, car certains témoins de Jéhovah avancent que la Bible ne l'interdit pas

**Il faut savoir que les témoins de Jéhovah sont très attentifs à voir à la non-exécution des transfusions chez leurs adeptes. Ils ont mis en place des comités de liaison disponibles pour aller dans les hôpitaux en cas de besoin de transfusion à l'un des leurs. Ils ont instauré une véritable police du sang qui accompagne la personne et lui répète les principes invoqués pour ce refus et le mérite de le poursuivre.**

<sup>107</sup>. Érythropoïétine : <http://www.tj-encyclopedie.org/%C3%89rythro%C3%AF%C3%A9tine>

<sup>108</sup>. L'imposture de la chimiothérapie : <http://lemondeactualite.unblog.fr/2013/08/18/limposture-de-la-chimiotherapie/>

expressément. On fait valoir, par un étrange raisonnement, que le transplant humain n'est pas destiné à toujours rester tel quel dans l'organisme du receveur puisque les cellules du corps se renouvellent tous les sept ans. On affirme alors qu'il en serait de même pour le greffon étranger.<sup>109</sup> De plus, on avance que la bible ne renferme aucun commandement précis condamnant la greffe de tissus humains étrangers. C'est comme si on pouvait présumer qu'au temps de la rédaction de ce livre sacré, soit du temps de Moïse et de Josué, c'est-à-dire il y a environ 3 500 ans<sup>110</sup>, on pouvait prévoir les greffes d'organes...

## Que peut l'infirmière?

L'infirmière ne possède qu'une arme bien incertaine pour protéger la personne de complications mortelles. Elle doit d'abord aviser le médecin et ses supérieurs de l'appartenance du patient à la communauté des témoins de Jéhovah, s'ils ne le savent déjà et leur mentionner le refus de transfusion, de chimiothérapie, etc. Il lui faut ensuite engager la conversation avec la personne pour aborder la question du traitement ou de la transfusion, évoquer leurs effets bénéfiques, la nécessité et la simplicité de leur exécution. Si on lui en donne la possibilité, bien évidemment, elle peut aussi lui parler des personnes affligées de son entourage qu'elle laisserait derrière elle, du risque de blesser profondément, s'il y a lieu, ses enfants et ses parents désespérés.

Si la soignante remarque la présence de coreligionnaires insistant pour influencer la personne à poursuivre son refus, elle doit en avertir le médecin, l'infirmière-chef et en parler à des membres de la famille qui ne sont pas adeptes des témoins de Jéhovah. Il est très important d'intervenir auprès de son entourage afin qu'ils assument une présence assidue et que la personne ne soit pas jamais laissée seule et qu'on autorise trop d'emprise à la « police du sang ».

Il faut savoir que les témoins de Jéhovah ont établi en 1979 des **Comités de liaison hospitaliers (CLH)**, qui ont pour fonction en milieu hospitalier de faire respecter le refus de la transfusion sanguine par les adeptes des témoins de Jéhovah.<sup>111</sup> Les membres de ces comités de liaison vont dans les hôpitaux. Ils sont bien préparés et aguerris pour défendre leur doctrine et la faire respecter par le personnel hospitalier et même par leurs propres adeptes hospitalisés. Leurs incitatifs religieux sont très convaincants et ils ont malheureusement souvent du succès. La situation ne se termine pas toujours dramatiquement par la mort, heureusement! Mais dans le cas contraire, cette fin

---

<sup>109</sup>. Don d'organes et Témoins de Jéhovah : <http://www.collectifdondorganes.org/Don-d-organes-et-Temoins-de>

<sup>110</sup>. Quand la Bible a-t-elle été écrite ? <http://wol.jw.org/fr/wol/b/r30/lp-f/Rbi8/F/1995/2/34#h=312:0-313:0&study=discover>

<sup>111</sup>. Comités de liaison hospitaliers : [http://www.tj-encyclopedie.org/Comit%C3%A9\\_de\\_liaison\\_hospitalier](http://www.tj-encyclopedie.org/Comit%C3%A9_de_liaison_hospitalier)

dramatique affecte tout le monde, la famille et aussi le personnel qui se sent démuni et vit une situation d'échec.<sup>112</sup>

Nous en avons eu récemment, au Québec, un exemple dramatique où une jeune accouchée témoin de Jéhovah est décédée après avoir refusé une transfusion sanguine. Mais cette mère qui désirait tant voir son premier bébé a-t-elle signé ce refus de transfusion, de manière machinale, en pensant que la situation ne se présenterait jamais?<sup>113</sup>

### L'espoir déçu : les substituts du sang

Il est important pour l'infirmière de savoir ce qu'il est des produits de substitution du sang afin de pouvoir répondre aux interrogations des personnes dont elle prend soin et de leur familles inquiètes. Il existe il est vrai des substituts au sang complet, mais ils ne sont pas toujours disponibles dans l'immédiat et leur composition pose encore problème. «En fait, le "sang artificiel" objet de recherches intensives, n'est pas du véritable sang : il ne contient ni plaquettes, ni globules blancs, juste un système de synthèse qui permet de transporter efficacement l'oxygène, le comburant de nos cellules, partout dans l'organisme ».<sup>114</sup>



À l'heure actuelle, plusieurs systèmes de transport d'oxygène sont en cours d'étude, mais chacun avec ses inconvénients.<sup>115</sup> En somme, malheureusement, il n'existe pas encore aujourd'hui de produit facilement disponible comme véritable alternative à la transfusion de globules rouges. C'est malheureux que ces substituts ne donnent pas encore les effets attendus pour les témoins de Jéhovah, car chaque année, dans le monde, **entre 450 et 1150 témoins meurent par suite d'un refus de transfusions sanguines.**<sup>116</sup>

<sup>112</sup>. Consentir à des soins de santé ou les refuser. <https://www.educaloi.qc.ca/capsules/consentir-des-soins-de-sante-ou-les-refuser>

<sup>113</sup>. Témoins de Jéhovah ou pas, tu peux mourir : [http://quebec.huffingtonpost.ca/bianca-longpre/eloise-dupuis-temoins-de-jehovah\\_b\\_12517736.html](http://quebec.huffingtonpost.ca/bianca-longpre/eloise-dupuis-temoins-de-jehovah_b_12517736.html)

<sup>114</sup>. Sang artificiel : <http://www.vulgaris-medical.com/encyclopedie-medicale/sang-artificiel>

<sup>115</sup>. Des globules rouges artificiels : <http://www.savoirs.essonne.fr/dossiers/la-vie/biologie-genetique/des-globules-rouges-artificiels/complement/resources/>

<sup>116</sup>. Les témoins de jéhovah, suite au refus de transfusions : <http://www.forum-religion.org/general/les-temoins-de-jehovah-suite-au-refus-de-transfusions-t17577.html> selon les Dr David Reed et Jerry Bergman, entre 450 et 1150 Témoins de Jéhovah meurent par an du fait de leur refus de se faire transfuser" <http://temoindejehovahdumon.forum-actif.net/t3288-les-temoins-de-jehovah-et-la-transfusion-sanguine>

## Les substituts en élaboration

Regardons de plus près ces produits appelés à éventuellement remplacer le sang, mais qui pour le moment ne peuvent pleinement jouer leur rôle. Les biotechnologies malgré leur évolution ne peuvent encore produire les éléments artificiels possédant les nombreuses propriétés du sang, permettant autant la lutte contre les infections que le transport de l'oxygène essentiel à la vie. L'idée de « faire produire » de l'hémoglobine par des OGM ou des cellules souches est prometteuse, mais non encore aboutie. Voici certains de ces substituts actuellement en préparation:

### Les substituts chimiques

Solution 100% artificielle composées de perfluorocarbures (PFC). Ils contiennent des atomes de carbone, d'oxygène et de fluor capables de dissoudre de grandes quantités d'oxygène. Cependant, ils ne sont pas solubles dans le sang et se transforment en émulsion dans l'eau salée ; ils sont alors rapidement éliminés et ne peuvent être utilisés que de manière transitoire. Ex. : lors d'opérations.<sup>117</sup>

### Les néohémocytes

Ce sont des petites bulles de phospholipides et de cholestérol. Chaque petite bulle est en fait constituée de molécules d'hémoglobine. Ces éléments artificiels possèdent une durée de conservation plus grande que le sang naturel (6 mois contre 30 jours), mais sont éliminés trop rapidement de la circulation sanguine.<sup>118</sup>

### Le fluosol

Il peut remplacer en grande partie le sang naturel. Il est constitué de particules plus petites que les érythrocytes, et peut traverser les capillaires plus rapidement. Cependant, il a besoin de beaucoup d'oxygène, ce qui oblige les patients à en inhaler de grandes quantités. En outre, ce substitut sanguin présente un inconvénient majeur : celui d'inhiber le système immunitaire de l'individu qui n'a plus de protection contre les maladies. Il peut cependant être utilisé pour oxygéner les organes d'un donneur jusqu'à la greffe.<sup>119</sup>

---

<sup>117</sup>. Le sang artificiel et les dons : <http://le-sang-artificiel-et-les-dons.e-monsite.com/pages/i-le-sang-synthetique-principes-et-techniques-de-production/2-la-production-de-sang-artificiel-a-partir-de-cellules-souches.html#7i6LyY8RwsIGWe0B.99>

<sup>118</sup>. La production de sang artificiel : <http://le-sang-artificiel-et-les-dons.e-monsite.com/pages/i-le-sang-synthetique-principes-et-techniques-de-production/2-la-production-de-sang-artificiel-a-partir-de-cellules-souches.html>

<sup>119</sup>. Sang artificiel : <http://www.vulgaris-medical.com/encyclopedie-medicale/sang-artificiel>

## L'hémopure

L'hémopure est un substitut du sang, naturel, une hémoglobine de synthèse d'origine bovine. Ce produit, récemment approuvé par la fédération américaine des aliments et drogues (FDA) est actuellement en essais cliniques de phase III en Afrique du Sud et en Europe. Aux États-Unis, l'Hémopure est maintenant en cours d'examen par la FDA et on y mène des études sur des animaux. Ce substitut contient de l'hémoglobine purifiée, retirée du sang de bœuf et ne présente pas de membrane pouvant causer des réactions de rejet lors de la transfusion. L'hémoglobine seule est toxique pour les reins, car elle contient des lipides contaminés par des endotoxines. La stabilisation peut être obtenue par réticulation ce qui rend la molécule d'hémoglobine plus stable et réduit son affinité pour l'oxygène, ce qui facilite l'apport de l'oxygène aux tissus.<sup>120</sup>

## L'érythropoïétine

« C'est une protéine et plus précisément une hormone, c'est-à-dire une substance produite par une glande, déversée dans le sang pour lui permettre d'atteindre les organes sur lesquels elle agit. Principalement produite par le rein (et un peu aussi par le foie), l'EPO agit sur la moelle osseuse, où elle stimule la production des globules rouges. Principales cellules du sang, les globules rouges qui ont pour rôle de transporter les molécules d'oxygène que nous respirons par le biais d'une protéine dont ils sont remplis : l'hémoglobine », ce qui pourrait permettre d'éviter la transfusion.<sup>121</sup>

« L'EPO fait son apparition dans les publications des Témoins de Jéhovah au début des années 90 en étant présentée comme une substance pouvant se substituer à la transfusion sanguine. Toutefois, les indications exactes de l'érythropoïétine et ses limites d'utilisation n'y sont jamais précisées. Quant à ses risques potentiels, notamment thromboemboliques en cas d'utilisation chez des sujets non anémiques avant une intervention chirurgicale, ils sont passés sous silence.»<sup>122</sup>

L'utilisation de l'EPO pour se substituer à une transfusion est cependant très complexe et suppose que : «Pour toute intervention chirurgicale potentiellement hémorragique sur un patient Témoin de Jéhovah, une préparation de celui-ci doit être mise en place pendant plusieurs semaines pour garantir une hématologie adéquate, notamment par l'administration d'érythropoïétine (EPO), de fer et d'acide folique ; le but est de démarrer

---

<sup>120</sup>. Substituts du sang : <http://biomed.brown.edu/Courses/BI108/2006-108websites/group09artificialblood/Pages/hemopure>

<sup>121</sup>. Érythropoïétine : <http://www.tj-encyclopedie.org/%C3%89rythro%C3%AF%C3%A9tine>

<sup>122</sup>. *Idem*

l'opération avec un taux d' Hb de 14-15 g/dL. Cette préparation est capitale pour pouvoir procéder à des interventions majeures sans transfusion. Cependant, la stratégie opératoire doit parfois être modifiée pour éviter le risque de transfusion : opérations en plusieurs temps plutôt que combinées, interventions a minima ou palliatives. Des interventions chirurgicales majeures sont réalisables sans transfusion à la condition de respecter une stratégie globale d'épargne sanguine : augmentation du taux d'hémoglobine initial par le biais de l'EPO, ce qui signifie : une hémodilution aiguë, une récupération sanguine, l'ajout de substances antifibrinolytiques, une normothermie peropératoire du patient, un temps opératoire aussi court que possible, une chirurgien rapide et expérimenté, une hémostase méticuleuse et une ventilation hyperoxique, etc.<sup>123</sup>

## **Les cellules souches**

La production de sang artificiel est en bonne voie et pourrait bientôt devenir réalité. Des scientifiques américains du National Health Service (NHS) sont parvenus à reproduire artificiellement des globules rouges à partir de cellules souches. Les premières transfusions de sang artificiel seraient ainsi attendues pour 2017.<sup>124</sup> Voilà les différentes possibilités d'avenir pour remplacer la transfusion lorsqu'elle s'avère nécessaire et que les adeptes des témoins de Jéhovah ne peuvent la recevoir.

## **Conclusion**

Le soin d'une personne appartenant aux témoins de Jéhovah se passe la plupart du temps sans histoire. Cependant lorsqu'il est question de transfusion, de transplantation ou de chimiothérapie, les choses deviennent parfois dramatiques pour la personne soignée, mais aussi, pour les soignantes qui, dans certains cas, doivent accepter de laisser mourir la personne alors que la sauver serait fort possible et surtout plus en accord avec ce pour quoi les infirmières existent comme profession d'aide. Bien que des situations semblables soient très difficiles, il faut nous convaincre que la volonté de la personne soignée doit primer avant toutes choses et que toute discrimination de notre part, et à plus forte raison une discrimination religieuse, doit être bannie de nos services.

En somme, l'attitude d'esprit à cultiver est l'ouverture à l'autre, l'acceptation de sa différence religieuse médiatrice de réconfort et de chaleur humaine, l'empathie pour nous mettre à sa place et mieux comprendre ce que l'on vit au sein d'un dilemme tragique

---

<sup>123</sup>. Érythropoïétine : <http://www.tj-encyclopedie.org/Érythropoïétine>

<sup>124</sup>. Des transfusions de sang artificiel bientôt testées sur l'humain ?  
[http://www.maxisciences.com/sang/des-transfusions-de-sang-artificiel-bientot-testees-sur-l-039-humain\\_art35257.html](http://www.maxisciences.com/sang/des-transfusions-de-sang-artificiel-bientot-testees-sur-l-039-humain_art35257.html)



impliquant sa vie et sa mort. Il faut aussi nous dire que ce refus n'est pas un échec de la relation soignant-soigné et qu'il ne constitue en rien une preuve de faillite des soins. C'est plutôt une situation ultime de respect et d'acceptation de la volonté de l'autre et de ses valeurs supérieures. Lorsque tout a été tenté, en dépit des sentiments de désarroi et d'impuissance que laisse une telle situation, il nous faut accepter la recherche d'absolu et le pouvoir de liberté de l'autre, c'est une marque ultime de compréhension humaine.